

La récession est finie ...d'après les statistiques

Les économistes la croyaient terminée depuis le début de 1991

ANALYSE

Youpi, c'est fini!

Jean-Robert Sansfaçon

C'EST donc vrai, Statistique Canada l'annonce officiellement, la récession est terminée!

Il fallait bien que quelqu'un prenne la décision de mettre fin au suspense. On se serait attendu à ce que l'annonce officielle vienne d'un ministre, mais il faut comprendre que Michael Wilson s'était

Le Canada et le Québec continueront d'avoir mal à leur économie

des Canadiens n'indique que la récession soit terminée. Avec 1,6 million de personnes au chômage et le nombre de faillites qui continue de grimper, qui va croire que la crise soit derrière nous?

Puis, il y a l'inflation qui vient à nouveau de montrer le bout du nez au-dessus du 2%, signal que notre mangeur de prix national John Crow ne manquera certainement pas d'attraper au vol avant de nous le recracher sous forme de hausse probable des taux d'intérêt.

Tous les économistes avaient prédit une croissance de 2 à 3% pour 1993. Tous s'entendaient aussi pour dire qu'il faudrait patienter plusieurs mois, voire plusieurs années avant de retrouver un taux de chômage plus raisonnable.

Mais il y a plus. À cause de la demande encore faible des consommateurs et de l'incertitude mondiale, les entreprises resteront longtemps hésitantes à embaucher des employés sur une base permanente. L'ère du travail précaire amorcée lors de la récession précédente se confirme avec force.

L'économie canadienne est plus malade qu'elle ne l'a jamais été et cette fois, le mal n'est pas que temporaire. L'origine du passage d'une économie axée sur l'exploitation des ressources à une économie qui doit développer ses propres produits, ses propres services spécialisés, et parvenir à les vendre aux autres.

Le Canada étant un des pays de queue quant aux efforts de recherche et de développement déployés par ses entreprises, nous ne sommes donc pas sortis du bois. Or, dans l'état actuel des finances publiques, une situation critique que viennent de nous confirmer à nouveau les ministres Johnson et Lévesque, il faudra de moins en moins compter sur les fonds publics pour la recherche. Si l'entreprise ne se décide pas, qui le fera?

Il y a donc tout lieu de croire que la transition sera douloureuse et se poursuivra longtemps après que Statistique Canada aura annoncé la fin d'une première année de reprise officielle.

Le Canada et le Québec ont mal à leur économie, comme ils ont douloureusement mal à la tête politique bicéphale qui les gouverne. Nous avons peut-être besoin de nous faire dire nos quatre vérités, mais nous avons surtout besoin de trouver les moyens de nous en sortir. Plus que jamais, l'urgence d'un leadership nouveau s'impose pour percer la nuit noire de quelques pistes d'avenir qui soient différentes des promesses et balivernes de nos chanteurs de charme sur le retour.

Gérard Bérubé

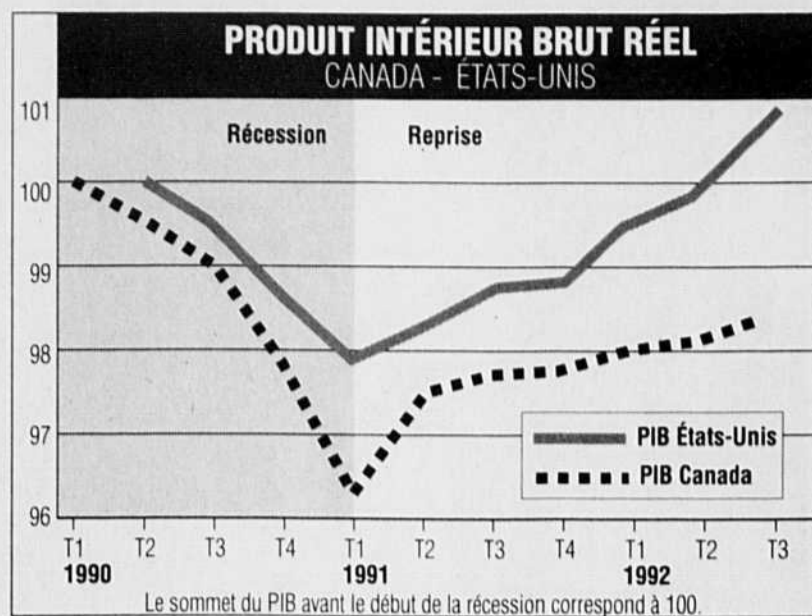
MALGRÉ un taux de chômage qui s'accroche au-dessus des 11,3% et plus de 1,6 million de sans-emploi au pays, Statistique Canada a officiellement proclamé, hier, la fin de la récession... à la grande surprise des économistes qui croyaient le mouvement de contraction économique renversé depuis le printemps 1991.

«La récession est terminée, c'est du passé», a lancé Philip Cross, directeur des analyses à l'agence fédérale, qui prévient toutefois: «La mort de la récession ne signifie pas pour autant la fin de tous les problèmes économiques. Chômage élevé, mises à pied et reculs temporaires sont encore possibles.»

La récession qui viendrait de prendre fin aura apporté son lot de faillites records et de chômage. Malgré des statistiques moins monstrueuses qu'en 1981-1982, la contraction économique qui a débuté en avril 1990 n'en demeure pas moins considérée comme étant la pire qu'ait connue le Canada depuis la Grande Dépression des années 1930.

La récession de 1981-1982, attisée par un taux d'inflation supérieur à 10%, a entraîné un taux de chômage de 12% et forcé le loyer de l'argent à se pointer le nez au-dessus des 20%. Plus de 600 000 personnes avaient perdu leur emploi au pays (227 000 au Québec) au cours de cette contraction qui aura duré six trimestres et provoqué un repli de 5,3% du produit intérieur brut (PIB). En comparaison, les chiffres de la dernière récession indiquent

D'après ce tableau de la Banque Nationale, nous serions sortis de la récession depuis le printemps de 1991



Le sommet du PIB avant le début de la récession correspond à 100.

une perte de 350 000 emplois au Canada (100 000 au Québec) et un recul de 3,6% de la production en quatre trimestres.

Or, «la récession qui compte, c'est celle que l'on vit, et non celle qu'on lit», a lancé Gilles Soucy. Pour l'économiste en chef du Mouvement Desjardins, la dernière récession semble vouloir s'inscrire en pâle dans les livres, mais ce n'est qu'une illusion d'optique, ne serait-ce

qu'en termes de faillites et de pertes d'emploi. Il est indéniable qu'elle a frappé plus durement que la précédente. «Après tout, nous avons accumulé les pertes d'emploi pendant trois ans. Du jamais vu depuis la dépression! Et la douleur est d'autant plus grande que la reprise se veut plus lente et qu'une bonne partie des emplois perdus constitue des pertes

Voir page A-4 : Récession

MARCEL DUBÉ CÉLÉBRÉ AU TNM



PHOTO JACQUES NADEAU

À l'occasion de la première de presse des *Beaux Dimanches*, les comédiens du Théâtre du Nouveau Monde ont rendu un hommage particulier à l'auteur hier soir. On reconnaît, dans l'ordre habituel, Roger Garceau, Lorraine Pintal, Janine Sutto, Marcel Dubé et François Cousineau. La pièce de Dubé a pris l'affiche mardi dernier et sera présentée jusqu'au 13 février.

Lise Bacon dénonce l'égoïsme des baby-boomers

«Qui veut d'une société qui n'a pas d'égards pour sa jeunesse?» demande la vice-premier ministre

Michel Venne

de notre bureau de Québec

INVITÉE à la tribune de *Cité libre*, hier, la vice-premier ministre Lise Bacon s'en est prise durement à l'égoïsme des baby-boomers et au laxisme des médias, deux causes évidentes, à son avis, du «dérèglement» des générations montantes.

Dans ce second discours majeur en autant de jours, Mme Bacon s'est demandée «où est la main tendue aux jeunes», dont elle cherche «la fougue, la naïveté, l'audace, la présence et l'implication», dit-elle.

«Mais que vaut donc une société qui n'a pas d'égards pour sa jeunesse», a demandé celle qui, il y a quelques mois, était pourtant la cible des critiques des jeunes militants de son parti, à qui elle enjoignait de rentrer dans le rang et de se soumettre à la discipline partisane. Sinon d'aller voir au Parti québécois si l'herbe y est plus verte.

À l'endroit même où Pierre Elliott Trudeau avait attiré les feux médiatiques durant la campagne référendaire, Mme Bacon s'est demandé tout haut si les Québécois ne seraient pas «allés trop loin» avec la Révolution tranquille.

«Le rattrapage si essentiel des années 60 serait-il



Mme Bacon s'adressait hier aux membres de *Cité Libre*

PHOTO D'ARCHIVES

devenu le grand dérapage de toute une génération?» L'État a tout mis en oeuvre pour rendre le peuple heureux. Le gouvernement n'a dit non à aucune revendication, à aucune exigence des citoyens et de ses employés.

«Aujourd'hui, c'est peut-être ça le coeur du problème. 30 années d'État-providence auraient-elles saccagé l'âme d'une société?»

Avec un discours intitulé «Il est minuit moins cinq pour le Québec», Mme Bacon livrait pour un second jour de suite sa «vision globale» du Québec. À la Chambre de commerce Laval, mercredi, elle a longuement élaboré sur l'importance de secouer la léthargie dont est affligé le Québec, de laisser la morosité derrière soi, de reprendre confiance et, dans la concertation, relancer l'économie.

Elle avait, dans ce discours largement publicisé par une nouvelle attachée de presse, une phrase pour chaque mission du gouvernement, de la culture au commerce extérieur, du tourisme à l'assainissement des eaux.

Les mauvaises langues diront que Mme Bacon est en piste pour le leadership libéral. Ces deux rendez-vous étaient prévus cependant depuis plusieurs semaines.

Voir page A-4 : Bacon

Brassard atténue les propos de Parizeau

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le porte-parole de l'opposition officielle en matière constitutionnelle a atténué, hier, les propos de son chef Jacques Parizeau en affirmant que le prochain gouvernement fédéral devra être «non seulement légitime, mais aussi représentatif du Canada anglais et en mesure d'être un interlocuteur valable à une table de négociation».

«Tant et aussi longtemps que le régime tel qu'on le connaît fonctionne, a soutenu M. Brassard, et que le Québec continue d'être une province, tant que la souveraineté n'est pas acquise, les députés du Bloc québécois à Ottawa vont devoir prendre des positions face aux affaires courantes et voter dans les intérêts du Québec.

«Le Parlement fédéral va continuer de légiférer, a-t-il poursuivi, et les députés du Bloc devront se faire une idée sur les projets de loi, les évaluer et voter dans le sens des intérêts québécois.»

Dimanche dernier, lors d'une assemblée d'investiture dans la cir-

Voir page A-4 : Brassard

Le jour 1 du président Clinton

d'après AFP et Reuter

WASHINGTON — Alors que des missiles américains frappaient des cibles militaires de l'Irak comme sous l'administration précédente, le nouveau président Bill Clinton a connu hier sa première journée à la Maison-Blanche, recevant le public et préparant ses premiers décrets présidentiels. À l'ordre du jour: feu sur les méchants lobbyistes et renforcement du droit à l'avortement.

Durant une journée marquée par la traditionnelle visite du grand public invité à la Maison-Blanche devenue pour une journée «Open House», M. Clinton a affirmé hier qu'il maintiendrait une politique de fermeté contre Bagdad. Mais du même coup, son entourage a fait savoir qu'il avait signé ou était sur le point de signer ses premiers décrets présidentiels sur deux sujets qui lui tiennent à coeur: l'avortement et l'éthique des lobbyistes professionnels.

Parmi les deux premiers décrets signés mercredi par M. Clinton quelques minutes après sa prestation de serment, l'un portait sur les règles éthiques — plus sévères que

Voir page A-4 : Clinton

CAHIER
SPÉCIAL

LE DEVOIR, LA RELANCE

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 985-3399

Date de tombée: le 22 janvier 1993

PARUTION
le 30 janvier
DANS

LE DEVOIR

LE DEVOIR aborde 1993, sa 83e année, avec l'esprit et les moyens d'une nouvelle jeunesse. Tous le savent désormais, le journal a revu entièrement son contenu, refait sa structure financière et sa gestion, adopté une technologie de pointe, déménagé ses pénates au coeur du centre-ville montréalais. À la fin de janvier, il proposera même une

nouvelle image graphique, élégante et contemporaine, incarnation de tous ces changements qui recréent littéralement le journal.

Le 30 janvier, LE DEVOIR offrira à ses lecteurs, pour marquer ce tournant, un cahier spécial en forme d'autoportrait. Il présentera ses artisans, ses méthodes de production, ses lieux, ses projets et expliquera

comment une pareille ébullition respecte, nourrit et rajeunit la tradition et la vocation du quotidien fondé par Henri Bourassa, qui reste le symbole d'une presse libre, vive, indépendante.

Le cahier du 30 janvier est donc un rendez-vous, que prépare toute l'équipe du journal avec sa directrice, Lise Bissonnette. Une riche histoire se perpétue.



L'agent Pierre Dumas a reconnu, hier, un Mohawk qui affirme avoir tiré des coups de feu vers les agents de la SQ le matin du 11 juillet 1990.

Un agent de la SQ reconnaît un Mohawk qui affirme avoir tiré des coups de feu

L'enquête sur la mort du caporal Lemay se déroule dans un climat d'improvisation

Danny Veat

UN AGENT de la Sûreté du Québec a reconnu, hier, un Mohawk qui affirme avoir tiré des coups de feu vers les agents de la SQ, le matin du 11 juillet 1990, à l'occasion de la fusillade qui a mené à la mort du caporal Marcel Lemay.

Membre du groupe d'intervention tactique de la SQ, cet agent, Pierre Dumas, a identifié ce Mohawk qu'il avait rencontré tôt le matin de l'intervention policière de la SQ, à Oka, en visionnant des extraits des nouvelles télévisées de l'époque, hier, lors de la deuxième journée de l'enquête du coroner Guy Gilbert sur les circonstances entourant la mort du caporal Lemay.

Lors de cette entrevue qui remonte au 11 juillet 1990, le Mohawk masqué d'un foulard rouge affirmait qu'il avait tiré des coups de feu, caché derrière le bunker de la pinède d'Oka, dans le but de défendre son territoire.

L'agent Pierre Dumas a affirmé qu'il avait rencontré ce Mohawk à quelques reprises, entre 5h30 et 8h00, lors de la première phase de l'opération policière du 11 juillet. Immobile, l'agent Dumas était posté dans les bois, près de la route 344.

Accompagné de quelques autres, le Mohawk transportait alors des bâtons. Il lui aurait dit qu'ils n'avaient pas d'affaire là et qu'ils devraient s'en aller. «Ce n'était pas amical», a dit l'agent Dumas. Selon lui, il n'y a pas de doute que ce Mohawk et celui interviewé aux nouvelles télévisées sont une seule et même personne.

Depuis sa reprise, il y a deux jours, l'enquête se déroule dans un climat d'improvisation qui ne manque pas d'irriter les procureurs des diverses parties présentes. L'enquête ne respecterait pas un ordre chronologique satisfaisant et négligerait une mise en contexte des événements de l'été 1990, croit Me Robert Castiglio, représentant l'Association des policiers provinciaux.

Hier, l'agent Pierre Dumas a raconté de nouveau les événements qui ont précédé et suivi la mort du caporal Lemay. Il a rappelé qu'il ne pouvait identifier avec certitude la provenance des coups de feu qui ont

causé la mort du caporal. Hier, il a ajouté que la fusillade et la mort du caporal Lemay avait désorganisé l'opération de la SQ. «C'était la panique», a-t-il dit.

Après la première opération, les agents de la SQ se sont repliés, vers 8h00. Vers 8h30, un nouvel assaut a lieu. Des gaz irritants sont alors lancés vers la pinède d'Oka. Au même moment, un loader se dirige vers les barricades. Une quinzaine de secondes s'écoulent. Les membres du groupe d'intervention ne croyaient pas qu'ils couraient un danger lors de l'intervention, dit M. Dumas. «Rien ne pouvait nous faire penser qu'on venait de déclencher une fusillade en lançant les gaz», a-t-il dit.

Au témoignage de M. Dumas est venu s'ajouter celui de Robert Ménard, un autre membre de la SQ. Tous deux ont révélé des détails de la préparation de l'opération policière.

En fait, ont-ils dit, la SQ avait

mis sur pied une opération d'arrestation massive, à Oka, le 11 juillet 1990.

La veille, vers 3h30 du matin, lors de la rencontre qui se déroule au quartier général de la SQ, à Parthenais, les agents de la SQ apprennent qu'ils doivent remplir deux missions distinctes. Une centaine de policiers étaient sur place. Ils sont là pour faire respecter une injonction de la Cour supérieure, demandée par la municipalité d'Oka, dans le but de démolir les barricades des Mohawks qui poursuivent le siège d'Oka depuis alors trois mois. Quelque 80 membres de l'unité d'urgence permanente seront chargés de la démolition des barricades et procéderont à une arrestation massive des Mohawks. Les membres du groupe d'intervention tactique de la SQ devaient procéder et «sécuriser» les autres membres de la SQ.

L'enquête du coroner Guy Gilbert se poursuit aujourd'hui.

Une conférence sur le trafic du tabac n'intéresse pas Jerry Peltier

Danny Veat

LE CHEF de Kanesatake, Jerry Peltier, croit qu'une conférence fédérale-provinciale sur le problème du trafic du tabac n'améliorera en rien les relations entre la communauté mohawk et les gouvernements du Québec et d'Ottawa.

Du même souffle, il affirme que son leadership n'est nullement contesté au sein de sa communauté malgré les informations contenues dans le rapport «à circulation restreinte» de la Sûreté du Québec.

Le chef Peltier ne voit pas quels résultats pourraient apporter une conférence fédérale-provinciale. «Le problème, ce n'est pas la vente de cigarettes. Le problème, ce sont les gouvernements canadiens qui surtaxent leurs citoyens», a-t-il dit.

Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a demandé mercredi qu'une telle conférence

soit tenue dans les meilleurs délais. Il réitérait ainsi une proposition qu'il a déjà faite au solliciteur général du Canada, Doug Lewis, et au premier ministre, Robert Bourassa.

Le ministre Ryan a rappelé cette demande dans sa déclaration en réaction au dévoilement récent du rapport «à circulation restreinte» de la SQ. Selon le rapport, 160 des 800 résidents de Kanesatake sont impliqués à divers degrés dans la contrebande de cigarettes. Dans sa déclaration, le ministre Ryan a demandé que des preuves lui soient fournies des allégations que ce rapport contient.

Le chef Peltier, qui assistait à la deuxième journée de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Lemay, était satisfait de la mise au point de M. Ryan.

Il a toutefois rappelé que «ce sont leurs lois qui sont brisées lorsqu'il y a une vente de cigarettes, pas les nôtres». Le chef Peltier souligne qu'un traité ancestral, re-

connu par le gouvernement américain, accordé à sa communauté le droit d'importer sans problèmes des biens d'une frontière à l'autre. Le problème, c'est que le Canada ne reconnaît pas ce traité, dit le chef de Kanesatake.

Le chef Peltier a refusé de donner foi aux rumeurs autour de son leadership. Un groupe de leaders de Kanesatake s'approprierait à demander la démission de M. Peltier lors d'une assemblée publique qui se tiendra lundi prochain, selon certaines indications. Ce groupe s'inquiéterait de l'ampleur du trafic de la contrebande de cigarettes à Kanesatake. L'entourage du chef Peltier est pointé du doigt dans le rapport de la SQ. Le chef Peltier croit que son leadership n'est nullement menacé au sein de sa communauté. Avec son rapport, la SQ a voulu nous faire peur. «Et ça ne marchera pas», dit-il.

Les gouvernements perdraient jusqu'à 500 millions \$ par année avec la contrebande de cigarettes.

Le Sun Sentinel s'excuse sur la pointe des pieds auprès des touristes québécois

Marie Tison

de la Presse canadienne

LE SUN SENTINEL de Fort Lauderdale s'est excusé hier pour l'article insultant envers les touristes québécois paru dans l'hebdomadaire XS.

La manifestation que les Québécois et leurs alliés de la communauté des affaires de la région de Hollywood devaient effectuer ce matin devant les journaux du quotidien a donc été annulée.

«Ils se sont excusés sur la pointe des pieds, mais ils se sont excusés quand même, a commenté hier le député conservateur de Laval-Est, M. Vincent Della Noce. Ils ne le feront plus.»

C'est le directeur du développement du Sun Sentinel, M. Mitch Golub, qui a fait parvenir hier une lettre aux bureaux du mensuel Le Soleil de la Floride pour s'excuser auprès de tous ceux qui se sont sentis blessés par le reportage du journaliste Andrew Itkoff, d'XS, un hebdomadaire qui appartient au Sun Sentinel.

Ce reportage qualifiait entre autres les Québécois en Floride de «gros, laids et québécois». Intitulé «Ribbit, Ribbit. Ils ont repris leurs croassements; les grenouilles sont de retour», l'article s'en prenait à leurs bedaines, leurs costumes de bain trop révélateurs, leurs crèmes solaires à bon marché, leur façon de conduire, leur avarice et leurs mauvaises manières.

Cette conférence de presse a fait mal au Sun Sentinel, a déclaré M. Della Noce.

M. Jean Laurac, éditeur du Soleil de la Floride, a indiqué que le

L'année dernière, XS avait fait un premier reportage sur ce thème. Cette année, il a ajouté un calendrier comportant douze photos peu flatteuses des Québécois en vacances.

M. Della Noce aurait préféré que M. Golub aille plus loin et blâme carrément le journaliste et l'éditeur de l'hebdomadaire. Au cours d'une discussion avec le député, M. Golub a expliqué qu'il ne pouvait faire cela en raison des garanties constitutionnelles concernant la liberté de presse.

«On a fait un bon compromis», a déclaré M. Della Noce. Il a expliqué que verbalement, M. Golub l'avait assuré que l'hebdomadaire ne récidiverait plus.

Mardi, des représentants des Chambres de commerce de Hollywood et de Hallandale et de la mairie de Hollywood s'étaient joints à l'ancien hockeyeur québécois Rosaire Paiement et au directeur du marketing du Soleil de la Floride Barry Sacharow pour inviter la population à manifester devant les bureaux du Sun Sentinel ce matin. Au cours de la conférence de presse, organisée à Hollywood, ils avaient également incité les employés du Sun Sentinel à ne pas se présenter au bureau aujourd'hui, et avait suggéré un boycott de l'édition de samedi du quotidien.

Cette conférence de presse a fait mal au Sun Sentinel, a déclaré M. Della Noce.

M. Jean Laurac, éditeur du Soleil de la Floride, a indiqué que le

mouvement avait commencé à s'étendre. Mercredi soir, la Chambre de commerce de Hollywood avait demandé à ses membres d'aller se joindre aux Québécois vendredi. Le maire adjoint de Hollywood, M. Guy Roper, avait lancé la même invitation à la population après l'assemblée municipale de Hollywood, télévisée sur un canal communautaire. Il avait aussi suggéré aux marchands de retirer leur publicité des pages du Sun Sentinel.

En conférence de presse à Hollywood hier, M. Roper s'est dit très heureux de voir qu'un accord ait été conclu sans qu'il ait été nécessaire de passer aux actes.

M. Della Noce, qui est secrétaire parlementaire du secrétaire d'Etat du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, mais qui s'est déplacé en Floride en son nom personnel et à ses propres frais, était également satisfait de ce règlement rapide.

«Si on avait continué plus longtemps, on se serait fait du tort, a-t-il déclaré. On passait à la pression politique et économique, et personne ne gagne là-dedans.»

Il a soutenu qu'il avait été nécessaire d'agir et de ne pas laisser passer ce nouveau reportage sur les Québécois.

«L'année dernière, il y avait trois pages, cette année, 20 pages, a-t-il déclaré. Si nous n'avions rien fait, l'an prochain, il y en aurait eu 40.»

M. Golub n'a pas retourné ses appels à la Presse canadienne hier.

EN BREF

Un cadeau pour les 150 ans de la faculté de médecine

À L'OCCASION du 150e anniversaire de sa faculté de médecine, l'Université de Montréal a reçu une contribution de 750 000\$ de la firme Merck Frosst. La rondelette somme servira à la création d'une chaire en pharmacologie et d'un poste de prestige pour l'embauche d'un professeur-chercheur de renommée internationale. Cette collaboration étroite avec l'université favorisera, espère-t-on, le développement de l'industrie du médicament d'origine.

Le PQ estime que la RIO va trop vite

LA RÉGIE des installations olympiques (RIO) va un peu trop vite en pronant dès maintenant l'aménagement d'un toit fixe au Stade, soutient le Parti québécois. Selon

la critique du PQ dans ce dossier, Luce Dupuis, les doutes de certains experts quant à la possibilité pour la structure de l'enceinte de supporter un toit et l'incertitude entourant l'utilisation des câbles actuels «confirment l'impression générale que les dépassements de coûts — estimés à au moins 100 millions \$ — risquent d'être catastrophiques». Le PQ est d'avis que la RIO devrait envisager la possibilité de fermer le toit avec une nouvelle toile, et demande une étude comparée entre les coûts d'un stade couvert et les pertes de revenus inhérentes à un stade à ciel ouvert.

Les gens d'affaires sollicités par les cégeps

PLUS DE 500 gens d'affaires du Grand Montréal seront sollicités au cours des prochains mois par la Fondation Montmorency dans le cadre d'une campagne de levée de

fonds pilotée par le président d'Alimentation Couche-Tard et présidée par 20 patrons issus du milieu des affaires. On espère recueillir 100 000\$ pour remplir la mission de cette fondation destinée à améliorer la qualité de la formation et les retombées sur la clientèle du cégep Montmorency. Les sommes seront investies dans six champs d'activités: la bibliothèque, les bourses d'études, l'appui à la recherche en éducation, les activités étudiantes et les échanges internationaux.

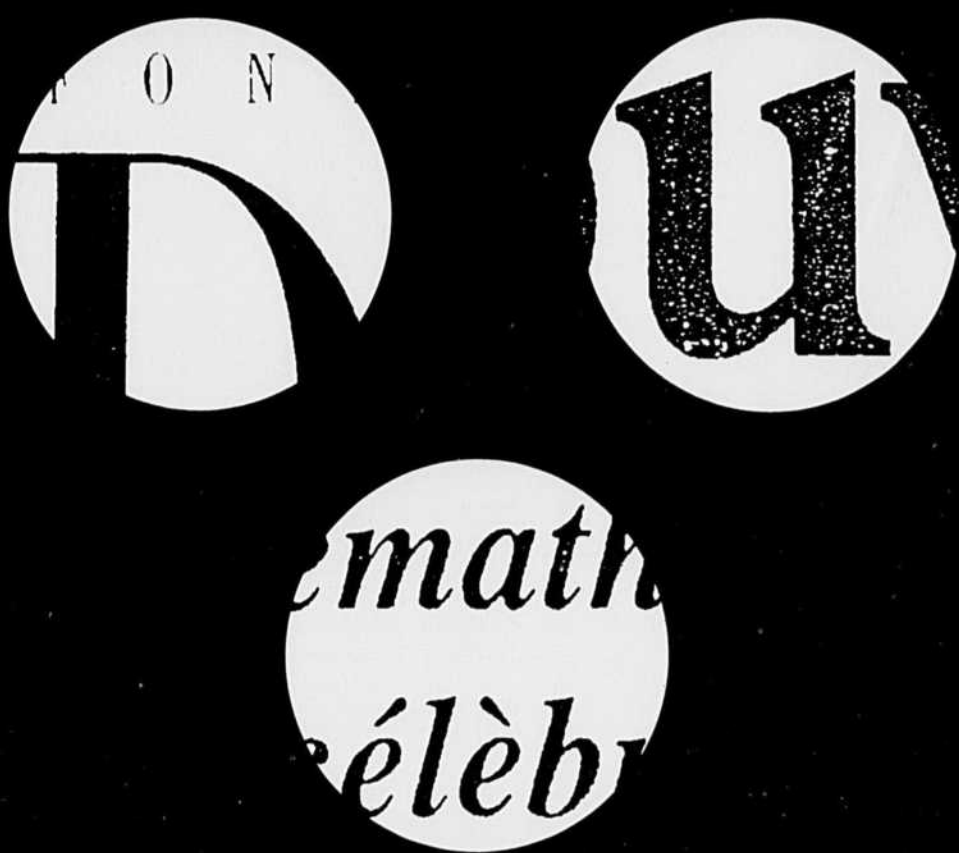
Nos excuses

UN ARTICLE publié dans LE DEVOIR d'hier décrivait l'Assemblée nationale du Québec comme le plus ancien Parlement d'Amérique du Nord.

Cette information, inexacte, a été insérée, au pupitre, dans un reportage signé par Gilles Lesage, de notre bureau de Québec.

LE DEVOIR s'en excuse.

Le Devoir dévoile son nouveau visage en avant-première dans 3 jours



(lundi 25 janvier)

Nous avons soumis notre nouvelle maquette à un expert. Voici sa réaction:

Même renouvelé, Le Devoir est le seul quotidien au monde qui ne s'intéresse pas à ma famille. Merci.

Elizabeth R.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Récession

permanentes.» En 1981-1982, la récupération des emplois a nécessité deux ans et demi. Il a fallu attendre une autre année et demie avant de voir le taux de chômage se résorber au niveau d'avant-récession. Aujourd'hui, compte tenu de la rationalisation qui persiste, il ne faut pas s'attendre à une création rapide d'emplois. Au Conference Board, on ne prévoit retrouver le nombre de travailleurs qui prévalait au printemps 1990 (12,6 millions) qu'au premier trimestre de 1994. Et compte tenu de l'évolution de la population active, un retour à un taux de chômage d'avant-récession (7,4%) n'apparaît pas encore dans les boules de cristal. «Aussi loin que je puisse regarder, soit jusqu'à la fin de 1997, je vois tout au plus un taux de chômage osciller autour de 9,8%», a déclaré Luc Bussièrès, économiste du Board.

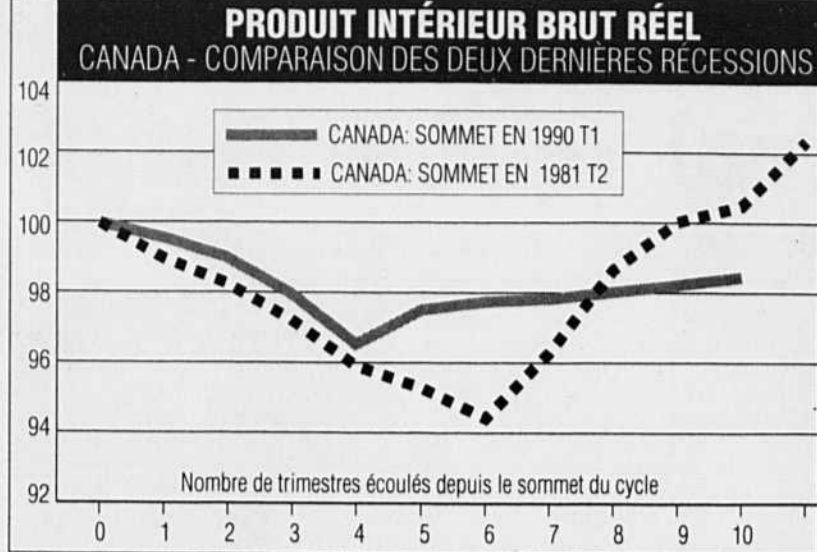
Statistique Canada s'appuie sur une série d'indicateurs et sur l'évolution du PIB pour établir son diagnostic. Production totale, évolution de l'emploi, confiance des consommateurs et des entreprises, activités de la construction et commerce extérieur sont autant de données qui, mises dans le colimateur, permettent à l'agence fédérale d'affirmer que le pire est derrière nous.

«Une telle déclaration est surprenante car, selon les statistiques, la récession a pris fin au printemps 1991», a précisé George Saba. Pour l'économiste en chef du Montréal Trust, nous traversons depuis une période de stagnation, de relance anémique, qui aura tout de même permis au PIB de croître de 2,1% en six trimestres. «Parlons plutôt d'un rythme annuel de croissance de 1%, ce qui est très faible», a renchéri Gilles Soucy. Cette relance chétive a été accompagnée d'une perte additionnelle de 62 000 emplois au Canada et de 28 000 au Québec, dominée par le déferlement régulier de la vague de rationalisation et d'ajustements structurels majeurs.

Cette phase de relance, prélude à une reprise économique, se démarque donc pas sa longueur. Elle sera complétée lorsque le niveau de production d'avant-récession sera touché, un point d'inflexion qui devrait être atteint au printemps 1993, alors qu'aux États-Unis la perte de la production est entièrement absorbée depuis le troisième trimestre de 1992. «Nous avons encore 1,6% de croissance à rattraper avant de parler véritablement de reprise», a fait remarquer Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale.

Selon Mme Vachon, Statistique Canada a voulu faire preuve de prudence en proclamant la fin de la récession si tardivement. C'est une question d'écart-type. «La croissance trimestrielle affichée au sortir de la récession était à ce point faible qu'elle ne pouvait absorber toutes révisions à la baisse.»

Mais la lente remontée de la production totale, une reprise de plus en plus évidente aux États-Unis, un dollar relativement stable autour de son point d'ancrage des 78 cents US et des taux d'intérêt plus



faibles sont autant d'indices qui permettent à l'économie canadienne d'espérer poursuivre, voire d'accélérer son élan.

Au quatrième trimestre de 1992, le PIB devrait se démarquer de sa croissance anémique pour afficher un taux d'augmentation d'environ 0,5 ou 0,7%, comparativement à une moyenne de 0,2% au cours des six trimestres précédents. «Même le ministre des Finances, qui a fait preuve d'un pessimisme surprenant avec des prévisions de croissance de 2,5% en 1993, a réévalué à la hausse son scénario», s'est étonné Luc Bussièrès, pour qui il n'appartient pas au gouvernement mais bien aux économistes de modérer l'ardeur de l'autre. Au ministère des Finances, on parle désormais d'un taux de croissance de 0,5% au quatrième trimestre de 1992, comparativement à une croissance nulle dans le scénario original, et à un taux de 3% cette année. Les prévisions des économistes, quant à elles, oscillent entre 3 et 3,5%.

Même s'il y a reprise dans les cartes, nous sommes bien loin des poussées fulgurantes d'antan, de l'ordre de 5 ou 6%, et du bond de 6,5% affiché au sortir de la récession de 1981-1982. L'élan cette année ne sera donc pas suffisant pour améliorer le sort des chômeurs. A peine 1% devrait être retranché cette année au taux moyen de 1992.

◆ Bacon

Hier soir, elle a reproché à la génération des 40 à 50 ans «qui a profité d'un État qui les a soignés, instruits et enrichis», de ne pas donner assez en retour. L'engagement public «est devenu pour plusieurs l'instrument du bien-être personnel», dit-elle.

La ministre cite à plusieurs reprises l'essayiste François Ricard et son best-seller *La génération lyrique*, un livre que traînait l'un de ses conseillers politiques dans les couloirs de l'Assemblée nationale en décembre. Le discours de Mme Bacon a été, dit son attachée de presse Nathalie Roberge, soigneusement préparé.

Les Québécois sont devenus «prisonniers de leurs habitudes de consommation», déplore la ministre. Et «la politique et l'éducation sont consommées comme la bière ou le hockey». On se complait dans «le confort et l'indifférence».

Quant aux journalistes, «guidés par une course éfrénée à la conquête de tous les marchés», avides de clips d'au plus 12 secondes pour la radio, ils «entretiennent l'ignorance» et «véhiculent des demi-vérités». Pas étonnant que

«les idées soient confuses», dit-elle, et que l'on s'approche du «degré zéro de la pensée».

Le gouvernement, pour sa part, «fait ses devoirs», affirme le ministre, et «pose les gestes» afin de «susciter le choc des idées» essentiel pour restaurer le sens civique, le sens de l'État, la rigueur, l'effort, l'imagination et le courage des décisions.

Mme Bacon plaide pour que la raison l'emporte sur la passion car nous avons «assez fêté, assez rêvé, assez célébré et assez idéalisé». La récréation est terminée au Québec. Le TGV de l'avenir quitte la gare à minuit. Il est minuit moins cinq. Elle lance «un appel à tous». Car «la solution ne vient pas nécessairement du politique».

◆ Brassard

conscription de Charlevoix, M. Parizeau a parlé devant plus de 800 militants du Parti québécois de la prochaine élection fédérale prévue à l'automne et des avantages pour l'option souverainiste de se retrouver avec «un véritable parlement fédéral à l'italienne».

«Nous aurons à Ottawa le gouvernement le plus faible de notre histoire, a prédit M. Parizeau, et ce à quelques mois d'une élection québécoise. Voilà une situation extraordinaire et nous ne devons pas laisser échapper cette occasion.»

Pour M. Brassard, qui souhaite comme son chef l'élection d'au moins une cinquantaine de députés du BQ lors du prochain scrutin fédéral, il est cependant possible que ces souverainistes, en attendant l'échéance électorale qui confirmerait la souveraineté du Québec, puissent endosser des politiques proposées au Parlement canadien.

«Ce qui est fort possible, a-t-il dit, c'est qu'on se retrouve avec un gouvernement fédéral minoritaire qui pourra quand même gouverner, on en a vu dans le passé. Advenant que les Québécois choisissent la souveraineté, il sera important que des négociations aboutissent rapidement avec le fédéral et le reste du Canada.»

Par ailleurs, M. Brassard a déploré l'échec, mercredi à Toronto, de la conférence interministérielle fédérale-provinciale sur le partage des pouvoirs en matière de main-d'œuvre.

«C'est le dernier acte d'une longue saga qui s'est terminée par un échec cuisant pour le ministre André Bourbeau, le seul encore au combat, pour rapatrier les responsabilités et les budgets fédéraux en matière de main-d'œuvre.»

«C'est un échec aussi pour le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes Gil Remillard», a poursuivi M. Brassard. Ce dernier a rappelé que M. Remillard parlait quelques jours après le référendum d'octobre «d'une seconde révolution tranquille sans amendement constitutionnel et par le biais d'ententes administratives.»

Le porte-parole péquiste a soutenu que le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt a maintenant fait la preuve que ces ententes administratives doivent maintenant être considérées «comme une voie sans issue».

Il a qualifié de «méprisante et injurieuse» la proposition du ministre Valcourt de faire cohabiter sous un même toit les services fédéraux et québécois.

«Cela ne règle aucunement le chaos, le feuillage et le gaspillage de 250 millions \$ qui découle des chevauchements et des doublages de services et des programmes des deux gouvernements», a soutenu M. Brassard.

«M. Bourbeau voulait un guichet unique, ce que M. Valcourt lui propose c'est deux guichets sous le même toit», a-t-il ajouté.

◆ Clinton

du temps des républicains — auxquelles les membres de haut rang de son administration seront tenus de se conformer.

Il s'agit d'un thème important pour M. Clinton, qui a promis de réduire l'influence des avocats travaillant pour les groupes de pression défendant les intérêts les plus divers, qui pullulent à Washington.

Durant la mise sur pied difficile de son cabinet, M. Clinton avait été critiqué pour avoir nommé plusieurs membres célèbres de ces groupes de pression, à commencer par Ron Brown comme secrétaire au Commerce ou Mickey Kantor comme représentant pour le Commerce, postes dans lesquels ils risquent de traiter, au nom de l'État, de dossiers qu'ils traitaient auparavant pour le compte de sociétés privées, souvent étrangères. Ces nominations cadraient mal avec les professions de foi du candidat Clin-



Des Français saluent la mémoire de Louis XVI tandis que d'autres rejouent la Révolution

Cette royaliste tient un portrait de Louis XVI après avoir déposé, comme beaucoup d'autres Français, une couronne de fleurs à l'endroit précis de la place de la Concorde où le roi fut guillotiné le 21 janvier 1793. 5000 personnes se sont réunies hier à Paris pour commémorer l'événement. Une soixantaine de royalistes français ont été interpellés pour vérification d'identité par la police, après qu'ils eurent occupé le Panthéon, l'un des temples de la République dédié aux grands hommes. Les royalistes avaient déployé sur la corniche de l'édifice une banderole proclamant «Vive le roi et à bas la République», indique-t-on de source policière. Peu de temps après l'entrée des royalistes au Panthéon, plusieurs dizaines de contre-manifestants, proclamant leur foi en la République, s'étaient regroupés sur le parvis en scandant des slogans favorables à la Révolution.



La fête est finie

La colline du Capitole présentait cet air peu invitant hier après la fête qui a accompagné l'investiture du nouveau président des États-Unis.

ton et l'image qu'il veut donner.

Les règles édictées par M. Clinton interdisent aux membres de haut rang de l'administration de négocier avec le gouvernement dans leur secteur pendant les cinq années qui suivront leur départ du pouvoir, et comporte l'interdiction à vie de représenter des intérêts étrangers.

Avant le week-end, indiquait-on dans son entourage, M. Clinton devrait, comme il s'y est engagé, signer un décret symboliquement important, afin de lever l'interdiction — qualifiée de «loi du bâillon» — faite au personnel des cliniques financées par des fonds publics d'offrir à leurs patientes des conseils en matière d'avortement.

Cela pourrait se produire aujourd'hui, date du 20e anniversaire de l'arrêt «Roe versus Wade» de la Cour suprême qui avait légalisé l'avortement.

Il s'agit pour lui de montrer sa détermination à prendre le contre-pied en matière sociale et de moeurs des 12 années de règne républicain qui viennent de s'achever.

D'autre part, M. Clinton veut rappeler au public, et notamment aux femmes, qui ont voté majoritairement pour lui le 3 novembre, qu'il n'est pas le politicien sans respect pour sa parole dépeint récemment par la presse après qu'il eut renoncé à toute une série de promesses.

Selon les mêmes sources, M. Clinton pourrait signer cette semaine deux autres décrets, l'un annulant l'interdiction pour le gouvernement de fournir une aide financière à des organisations étrangères effectuant des avortements ou fournissant des conseils à ce propos, l'autre revenant sur l'interdiction de pratiquer des interruptions de grossesse dans les hôpitaux militaires américains à l'étranger.

On ignorait s'il leverait par décret l'interdiction, décidée par George Bush, d'une aide fédérale à la recherche médicale effectuée sur des tissus provenant de fœtus avortés.

La Maison-Blanche espère que ces actions, ajoutées à la série de nominations annoncées mardi au département d'État au niveau des sous-secrétaires, prouvera que l'équipe Clinton a bien «démarré au quart-de-tour», malgré les prédictions les plus sombres.

«Nous sommes prêts à foncer», assurait mardi le porte-parole de M. Clinton, George Stephanopoulos, même si les nominations annoncées

La machine à rumeurs est repartie de plus belle à Ottawa

Peter Boisseau
de la Presse canadienne

TORONTO — La machine à rumeurs est repartie de plus belle à Ottawa, hier, à la suite d'une réunion inhabituelle de ministres qui a vu plusieurs des successeurs potentiels du premier ministre Brian Mulroney jurer allégeance à leur leader.

Les présomés aspirants à la succession, Michael Wilson, Perrin Beatty, Bernard Valcourt et Jean Charest étaient au nombre des dix ministres qui se sont réunis à Toronto hier avec la Chambre de commerce de Toronto. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures Barbara McDougall et le solliciteur général Doug Lewis se sont joints à leurs collègues au cours d'une conférence de presse ultérieure qui a pris l'allure d'une plate-forme de candidats.

En fait, de tous les principaux candidats présomés au leadership conservateur, seule la ministre de la Défense Kim Campbell manquait à l'appel.

Mais MM. Wilson et Beatty ont vigoureusement démenti être au courant de campagnes que menaient — discrètement — des partisans soucieux de leur trouver des appuis en prévision d'une campagne au leadership, en dépit des nombreuses indications du contraire.

M. Beatty a déclaré qu'il partait du fait que M. Mulroney a clairement indiqué son intention de rester, et que les hypothèses circulant au sujet de sa candidature possible n'étaient qu'inventions des médias.

«C'est un grand mot», avait-il ajouté. Au soir de son investiture, M. Clinton n'avait toutefois pas encore nommé une seule personne pour les 44 postes les plus importants du Pentagone, à l'exception du secrétaire à la Défense.

Le nom de M. Wilson a commencé à circuler davantage depuis qu'on a su que Mme McDougall n'était pas intéressée par le leadership. Celle-ci s'est éclipisée hier quand les journalistes lui ont demandé si elle avait de telles ambitions.

Depuis des semaines, les dépêches des médias alimentent les rumeurs voulant que le départ de M. Mulroney ne soit plus qu'une question de temps.

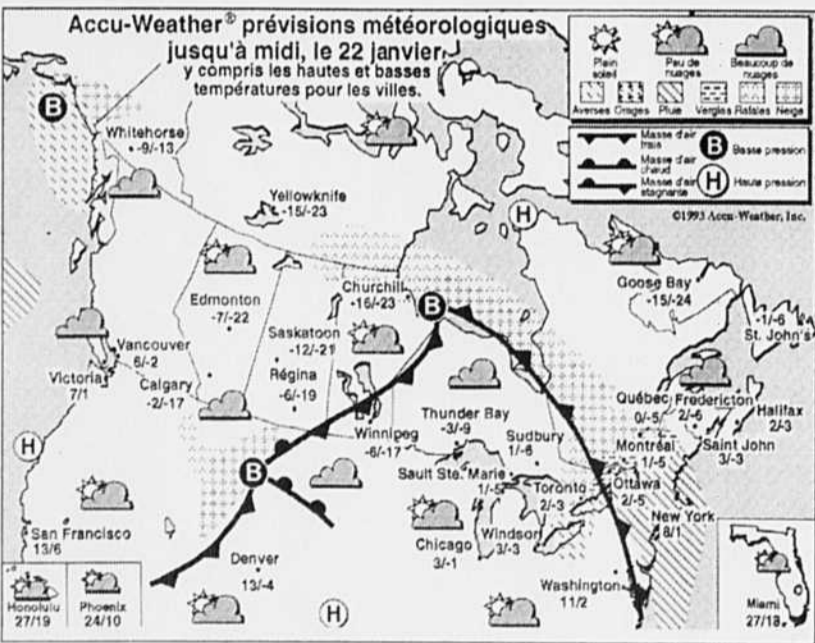
La réunion d'hier avec la Chambre de commerce de Toronto a été présentée comme la suite normale d'une séance similaire tenue il y a un an. Mais la présence des ministres de l'Environnement (Charest), des Communications (Beatty) et de l'Immigration (Valcourt) en a fait sursouffler quelques-uns.

Seuls les ministres McDougall, Wilson (Commerce) et Pauline Bowes, ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration, représentaient des circonscriptions du Toronto métropolitain.

Un communiqué de presse précisait que les autres avaient été invités pour leur permettre de prendre directement connaissance des défis auxquels fait face le Toronto métropolitain.

De tendance majoritairement conservatrice, la Chambre de commerce pourrait s'avérer un terrain fertile pour tout candidat conservateur au leadership en quête d'appuis.

LA METEO



Situation générale: Une dépression en provenance du Mid-Ouest américain apportera de la pluie et de la pluie verglaçante vendredi sur la moitié ouest de la province. Les précipitations débiteront généralement sous forme de pluie verglaçante mais se changeront en pluie au cours de la journée. Cette dépression se retrouvera sur les régions de l'est vendredi pour y donner de la pluie et de la neige. Une faible crête de haute pression se battra à l'arrière de ce système et donnera des conditions de ciel variable.

MONTREAL
Pluie verglaçante se changeant en pluie ou bruine le matin. Max.: +2. Vents de 20 à 40 km/h le matin. Samedi: ciel variable. Min.: -5. Max.: -2.

QUEBEC
Abîti. Températures: Faible neige. Risque de brèves gelées. Température stable à -5. Max.: -1. Samedi: nuageux avec éclaircies. Min.: -8. Max.: -3.

Réservoirs Cabonga et Gouin: Pluie verglaçante se changeant en pluie ou bruine le matin. Max.: 0. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: nuageux avec éclaircies. Min.: -7. Max.: -3.
Pontiac, Gatineau et Lièvre: Un peu de pluie verglaçante le matin. Faible neige avec risque de pluie verglaçante par la suite. Max.: -1. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: ciel variable. Min.: -5. Max.: -2.
Laurentides: Un peu de pluie verglaçante le matin. Faible neige avec risque de pluie verglaçante par la suite. Max.: -1. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: ciel variable. Min.: -5. Max.: -2.
Ottawa, Hull, Cornwall: Un peu de pluie ou bruine verglaçante le matin. Pluie ou bruine par la suite. Max.: +2. Vents de 20 à 40 km/h le matin. Samedi: ciel variable. Min.: -5. Max.: -2.
Trois-Rivières, Drummondville: Pluie verglaçante en après-midi. Max.: +2. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: quelques flocons le matin suivis d'éclaircies. Min.: -6. Max.: -1.

Beauce, Québec: Faible neige débutant le matin se changeant en pluie ou bruine le matin. Max.: +2. Vents de 20 à 40 km/h le matin. Samedi: ciel variable. Min.: -5. Max.: -2.
Charlevoix, Rivière-du-Loup: Enneigement suivi de faible neige et risque de pluie verglaçante. Max.: -2. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: quelques flocons le matin suivis d'éclaircies. Min.: -7. Max.: -5.
Basse Côte-Nord, Anticosti, Saguenay: Enneigement tard en après-midi. Max.: -2. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: faible neige. Min.: -3. Max.: -1.
Gaspésie: Enneigement graduel suivi de quelques flocons. Max.: de moins de 2 à moins de 4. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: faible neige. Min.: -3. Max.: -1.
Gaspé, parc Forillon: Enneigement avec passages nuageux. Enneigement tard en après-midi. Max.: -4. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: Pluie ou neige. Min.: -2. Max.: -1.
Baie-Comeau, Sept-Îles: Enneigement avec passages nuageux. Enneigement en après-midi. Max.: de moins de 4 à moins de 6. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: neige diminuant en intensité. Min.: -4. Max.: -1.
Bas-Saint-Jean, Matapédia, Sainte-Anne des monts, parc de la Gaspésie: Enneigement graduel suivi de quelques flocons. Max.: de moins de 2 à moins de 4. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: faible neige. Min.: -3. Max.: -1.
Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne des monts, parc de la Gaspésie: Enneigement graduel suivi de quelques flocons. Max.: de moins de 2 à moins de 4. Vents de 20 à 40 km/h. Samedi: faible neige. Min.: -3. Max.: -1.
Secteur à l'est de Natashquan: Dégageant. Max.: -8. Vents de 15 à 30 km/h. Samedi: faible neige. Min.: -7. Max.: -5.
Source: Environnement Canada

Assemblées législatives: l'accès des médias peut être contrôlé

La Cour suprême donne raison aux parlementaires de Nouvelle-Écosse

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Les parlementaires ont le droit de contrôler l'accès des médias à l'intérieur des assemblées législatives, a décidé hier la Cour suprême du Canada.

Sept des huit magistrats qui ont participé à la décision estiment que les assemblées législatives provinciales, la Chambre des communes et le Sénat peuvent décider d'interdire ou de limiter l'accès des caméras de télévision.

Les juges soutiennent que les parlementaires ont le droit d'adopter les règles nécessaires au déroulement ordonné de leurs débats. A leur avis, il s'agit d'un privilège de nature constitutionnelle dont l'exercice ne peut être soumis à la Charte canadienne des droits et libertés.

«Il semble évident que, du point de vue historique, les organismes législatifs canadiens possèdent les privilèges inhérents qui peuvent être nécessaires à leur bon fonctionnement. Ces privilèges font partie de notre droit fondamental et sont donc constitutionnels», écrit le juge Beverley McLachlin pour la majorité.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un privilège nécessaire pour la démocratie. «Des étrangers peuvent, de di-

verses façons, entraver la bonne marche des travaux de cette assemblée. L'assemblée doit donc avoir le droit d'exclure des étrangers si elle veut être en mesure de fonctionner efficacement», poursuit-elle.

«Les tribunaux peuvent déterminer si le privilège revendiqué est nécessaire pour que la législature soit capable de fonctionner, mais ne sont pas habilités à examiner si une décision particulière prise conformément au privilège est bonne ou mauvaise», poursuit-elle.

Le droit à la liberté de presse prévu dans la Charte des droits et libertés ne peut être invoqué pour restreindre ce droit, conclut-elle, car une partie de la Constitution ne peut pas servir à nier l'existence d'une autre.

Les assemblées législatives ont donc le droit d'exclure qui elles veulent afin d'assurer leur bon fonctionnement, y compris les médias.

«Si le privilège d'expulser des étrangers de l'assemblée législative est constitutionnel, il ne saurait être abrogé par la Charte», lit-on dans le jugement.

Le juge en chef Antonio Lamer a appuyé les conclusions de Mme McLachlin mais est allé plus loin dans ses motifs. A son avis, tous les privilèges des parlementaires sont de nature constitutionnelle et ne peuvent être soumis à la Charte.

Le juge John Sopinka estime

pour sa part que la Charte a préséance sur les droits des parlementaires mais qu'interdire l'entrée des caméras dans une assemblée législative est une limite raisonnable imposée aux médias.

Le juge Peter Cory est le seul à s'être dissocié de ses collègues. A son avis, les parlementaires ont le droit de contrôler l'accès des caméras de télévision à l'intérieur des assemblées législatives, mais ils n'ont pas le pouvoir de les interdire.

La décision majoritaire d'hier renverse les jugements de deux cours inférieures de Nouvelle-Écosse qui considéraient que les droits à la liberté d'expression et à la liberté de presse prévus dans la Charte avaient préséance sur les droits et privilèges des parlementaires.

La Cour suprême vient donner raison à l'assemblée de la Nouvelle-Écosse qui refusait à Radio-Canada d'enregistrer les débats à partir des tribunes réservées à la presse. Radio-Canada demandait d'utiliser ses propres caméras.

Au début de cette dispute, les travaux des parlementaires néo-écossais n'étaient retransmis d'aucune façon. Depuis, des caméras ont été installées, mais leur utilisation est soumise à des règles strictes, similaires à celles qui valent à la Chambre des communes et dans la plupart des législatures.

Simonne Monet-Chartrand conduite à son dernier repos

Le Devoir

QUELQUE 2300 personnes ont investi hier l'église Saint-Antoine de Longueuil pour accompagner Simonne Monet-Chartrand à son dernier repos.

La cérémonie religieuse empreinte de respect et de distinction a été présidée par Mgr Robert Lebel, évêque de Valleyfield, entouré de plusieurs prêtres co-célébrants, tous amis ou parents de la disparue.

Dans son homélie de circonstance, Mgr Lebel a fait ressortir les qualités de «cette excellente et exigeante» chrétienne pour conclure en reprenant les paroles que lui adressaient des jeunes à Taizé en 1972: «Simonne, te connaître, c'est être plus en vie.»

Mme Hélène Pelletier-Baillargeon devait pour sa part décrire la vie de Simonne Monet-Chartrand comme «une longue marche vers l'amour», non sans relever son sens de l'engagement social, en lui-même une valeur d'exemplarité.

Dans l'assistance, on remarquait la vice-première ministre du Québec, Lise Bacon, le chef de l'opposition Jacques Parizeau, les députés au provincial Gerald Godin, Louise Harel, le député au fédéral Marcel Prud'Homme, le président de la CNS Gerald Lalrose, l'ancien président de cette centrale Marcel Pepin, ainsi que de nombreuses autres personnalités de la vie politique, sociale, culturelle et religieuse du Québec.

La flûtiste Lise Daoust et le musicien Jean Laurendeau, aux ondes Martenot, l'organiste Henri Talbot ont assuré la partie musicale de la cérémonie qui s'est terminée par le dépôt de dix roses sur le cercueil par les dix petits-enfants de la disparue.

Pour se rendre à l'église, la famille, Michel Chartrand en tête entouré de ses enfants, de ses petits-enfants et de nombreux autres parents, avait choisi de marcher derrière le cortège, comme le voulait autrefois la tradition, et c'est le fils Alain Chartrand, le petit-fils Philippe et les neveux Bruno et Maurice qui ont porté le cercueil jusqu'à la nef de l'église.

Michel Chartrand, que l'on voit sur la photo en compagnie d'une de ses filles, a tenu à livrer le message suivant à toute l'assistance: «Les femmes ont aussi construit le Québec par leur courage et leur générosité et Simonne, qui fut de tous les combats, a aussi élevé ses sept enfants et elle était une femme d'amour.»



Michel Chartrand, accompagné de sa fille Suzanne.

PHOTO JACQUES NADEAU

Un employé dédommagé parce que son employeur l'avait mal informé de la nature de son emploi

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — À l'avenir, les entreprises devront traiter avec le même soin l'embauche de leur personnel et la négociation de leurs contrats d'affaires.

Dans une décision rendue hier, la Cour suprême du Canada a en effet obligé une entreprise d'Ottawa à dédommager un des ses anciens employés pour l'avoir mal informé de la nature de l'emploi qu'elle lui offrait.

La compagnie Cognos devra verser 67 224\$ à M. Douglas Queen, en plus de payer tous ses frais légaux.

Cette cause établit un précédent. Elle confirme que les entreprises doivent faire preuve de diligence et offrir des «informations exactes et non trompeuses» lorsqu'elles embauchent leur personnel.

En fait, la Cour assimile les discussions qui précèdent l'embauche d'une personne aux «négociations préalables à la passation d'un contrat d'affaires».

L'histoire commence en décembre 1982 alors que Cognos, une entreprise de conception de programmes informatiques, envisage développer une nouvelle ligne de logiciels de comptabilité appelée Multiview.

Plusieurs hauts dirigeants de la compagnie en discutent alors avec le directeur du développement des produits, M. Sean Johnston.

A la mi-janvier, après en avoir avisé ses supérieurs, M. Johnston

publie une annonce dans le but de recruter un comptable pour le projet.

M. Queen, un comptable agréé, pose sa candidature. Il habite à Calgary avec sa femme et ses enfants et occupe un poste de direction bien rémunéré et sûr.

Lors de son entrevue avec M. Johnston, en février, M. Queen se fait dire que Multiview est un projet majeur qui sera développé sur deux ans et que le poste envisagé sera comblé pour toute cette période de «développement initial».

Deux semaines plus tard, on offre à M. Queen le poste de directeur des normes financières qu'il accepte tout de suite. Il reçoit alors un contrat de travail par la poste. Ce dernier stipule que l'employeur peut, sans motif, mettre fin à l'emploi ou muter l'employé en donnant un préavis d'un mois.

Tout au long de ces échanges, personne n'informe M. Queen qu'il n'existe aucun financement garanti pour le projet Multiview comme on le lui a décrit, ni que le poste offert est assujéti à une approbation budgétaire.

M. Queen, en se fiant aux informations obtenues lors de l'entrevue, décide de déménager à Ottawa avec sa famille. Il commence à travailler le 11 avril 1983. Deux semaines plus tard, la proposition de financement du projet Multiview est rejetée et le budget limité à 200 000\$.

Le 9 septembre, cinq mois après son arrivée à Ottawa, M. Queen apprend qu'il sera affecté à d'autres

tâches. Il est finalement mis à pied un an plus tard, soit le 25 octobre 1984, sans que son employeur ait à se plaindre de son rendement professionnel.

Toutes les parties en cause reconnaissent que le contrat a été respecté. Mais M. Queen l'aurait-il signé s'il avait eu en main toutes les informations pertinentes? Depuis le début de cette affaire, il répond non. Jamais il n'aurait pris le risque de déménager sa famille et de quitter un emploi rémunérateur s'il avait su que le projet Multiview n'était pas une réalité.

«Il était prévisible que l'appelant se fierait aux renseignements donnés pendant l'entrevue d'embauche pour prendre une décision au sujet de sa carrière. Il était raisonnable qu'il se fie à ces déclarations», note les juges.

Mais vu qu'il existe un contrat, une poursuite en dommages-intérêts est-elle possible? La Cour suprême répond oui, puisque rien dans le contrat ne restreint le droit à un recours.

Cognos a licencié M. Queen selon les termes de son contrat mais, en faisant une déclaration inexacte au sujet de la nature et de l'existence de l'emploi offert, elle lui a fait subir un préjudice. Selon les juges, Cognos et M. Johnston auraient dû faire preuve de prudence et de soins dans leurs déclarations.

En agissant comme il l'a fait et compte tenu des circonstances, M. Johnston a fait, au contraire, preuve de négligence, constatent les juges.

Un sondage Gallup mis en doute

OTTAWA (PC) — Le vice-président de CROP, Claude Gauthier, a mis en doute, hier, les résultats du dernier sondage Gallup, qui fait voir un appui de 41% des Québécois aux libéraux de Jean Chrétien, contre 30% au Bloc québécois de Lucien Bouchard. Les conservateurs ne récoltent que 21% et le NPD, 8%.

Ce ne sont pas les constatations qu'ont faites CROP et d'autres firmes de sondage, a souligné M. Gauthier. La différence provient

peut-être, selon lui, du faible échantillon choisi par Gallup.

Comme le sondage s'est fait dans les 10 provinces, seulement 256 personnes ont été interrogées au Québec. Cela donne une marge d'erreur d'environ 6%, a-t-il noté.

Les autres firmes, comme CROP, prennent un échantillon beaucoup plus vaste parce qu'elles n'effectuent le sondage qu'au Québec, et non dans l'ensemble du pays. La marge d'erreur se rétrécit d'autant.

Depuis deux ans, a rappelé M. Gauthier, l'appui des Québécois aux libéraux fédéraux se maintient constamment à environ 30%. Le Bloc québécois est stabilisé à environ 40% depuis mai 1991.

Il y a aussi le fait, a signalé M. Gauthier, que Gallup a demandé aux gens de quelle façon ils voteraient à des élections fédérales, sans indiquer dans la question le nom des partis en lice. Dans les sondages CROP, les partis sont indiqués, y compris le BQ.

Les commissions scolaires ne veulent pas assujettir leurs travailleurs au décret de la construction

Caroline Montpetit

LA FÉDÉRATION des commissions scolaires du Québec (FCSQ) s'oppose à la recommandation du rapport Sexton-Picard suggérant d'inclure dans le décret de la construction les 1400 employés permanents des commissions scolaires travaillant notamment à la rénovation des écoles.

C'est ce que fait valoir Mme Diane Drouin, présidente de la Fédération, dans un mémoire soumis hier au groupe de travail sur le champ d'application de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

Selon la FCSQ, l'inclusion des travailleurs des commissions scolaires dans le décret de la construction impliquerait des coûts supplémentaires de 18 millions\$ annuellement pour ces organismes.

Présentement, les commissions scolaires qui emploient des travailleurs de la construction ne se soumettent au décret que lorsqu'elles procèdent par appel d'offres, dans le cas, par exemple, de

constructions d'école.

«Les 1400 travailleurs que nous employons sont disponibles pratiquement 24 heures sur 24, explique Denis Pouliot, responsable des relations publiques pour la FCSQ. Ils répondent à des appels d'urgence, lorsqu'une rampe d'escalier est brisée, par exemple, et ils répondent aux besoins des commissions scolaires.»

L'ensemble du parc immobilier des commissions scolaires du Québec compte 4000 bâtisses, ou plus de 100 000 employés travaillent quotidiennement.

Les 1400 travailleurs mis en cause dans le décret se retrouvent dans les 13 classes d'emploi couvertes par le décret de la construction, plus particulièrement comme électriciens, peintres, menuisiers et tuyautiers.

Pour sa part, le rapport Sexton-Picard suggère de modifier le champ d'application de la Loi sur les relations de travail dans le but, principalement, de réduire l'instabilité de l'emploi et du revenu chez les travailleurs de la construction, et de garantir une main-d'oeuvre compé-

te dans toute l'industrie.

Or, la FCSQ estime que l'assujettissement de ses propres travailleurs au décret de la construction aurait notamment pour effet de créer des classes différentes d'employés au sein de la même administration.

La Fédération des commissions scolaires du Québec rappelle également que tous les salariés des commissions scolaires sont syndiqués, et que leurs syndicats sont affiliés à l'une des centrales des syndicats et le FISA.

Dans son mémoire, la FCSQ souligne que ces travailleurs jouissent, par le biais de leur convention collective, de plusieurs avantages, notamment la permanence après deux années de service actif dans un poste à temps complet.

Elle estime également que l'assujettissement de ces travailleurs au décret de la construction se ferait au détriment des syndiqués travaillant déjà dans le monde scolaire.

Par ailleurs, la FCSQ souligne que le plan de classification en vigueur

BPC: le Comité de vigilance Manicouagan déçu

BAIE-COMEAU (PC) — Le Comité de vigilance Manicouagan a accueilli avec déception la décision du gouvernement du Québec d'accorder à la firme Cintec Environnement Services, une des entreprises associées à Cintec dans le cadre de ce projet.

Selon le Comité de vigilance, ce procédé n'a été utilisé jusqu'à maintenant que pour traiter des ma-

tières qui n'étaient que faiblement contaminées par des BPC.

Il trouve donc inquiétant que Québec autorise l'emploi d'une technologie qui n'a pas encore fait ses preuves, contrairement au procédé Vesta 200, qui s'est révélé conforme à l'ensemble des normes du ministère de l'Environnement.

Ce dernier système a été mis à l'essai l'été dernier à Manic 2.

Le Comité de vigilance, ce procédé n'a été utilisé jusqu'à maintenant que pour traiter des ma-

tières qui n'étaient que faiblement contaminées par des BPC.

Il trouve donc inquiétant que Québec autorise l'emploi d'une technologie qui n'a pas encore fait ses preuves, contrairement au procédé Vesta 200, qui s'est révélé conforme à l'ensemble des normes du ministère de l'Environnement.

Ce dernier système a été mis à l'essai l'été dernier à Manic 2.

dans le secteur scolaire prévoit comme exigence minimale que les employés de soutien manuels possèdent les certificats de qualification appropriés.

La FCSQ répond ainsi à l'argument selon lequel le rapport Sexton-Picard assurerait un certain niveau de compétence à tous les travailleurs oeuvrant dans l'entretien, la réparation, la rénovation, la modification et la construction.



ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3X2
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 98 R-O-B-I-C
La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 985-3333

Administration (514) 985-3333

Avis publics (514) 985-3344

Annonces classées..... (514) 985-3344

Publicité (514) 985-3399
numéro sans frais 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 985-3355
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
2050, de Bleury, 9e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LES SPORTS

Biathlon Myriam Bédard termine deuxième en Italie

ANTHOLZ, Italie (PC) — Myriam Bédard, de Loretteville, a remporté la médaille d'argent hier dans une épreuve de 15 kilomètres comptant pour la Coupe du monde de biathlon.

Bédard, 23 ans, a terminé à 11 secondes de la Bulgare Yva Schacheva et elle a devancé l'Italienne Nathalie Santerre par 14 secondes.

La médaillée de bronze du 15 kilomètres aux Jeux olympiques d'Albertville occupe présentement le deuxième rang du classement général alors qu'elle s'attendait à commencer la saison plus lentement.

«J'ai l'habitude d'être plus forte en fin de saison. J'avoue que je m'attendais à être cinquième à ce temps-ci», a-t-elle dit au réseau NTR.

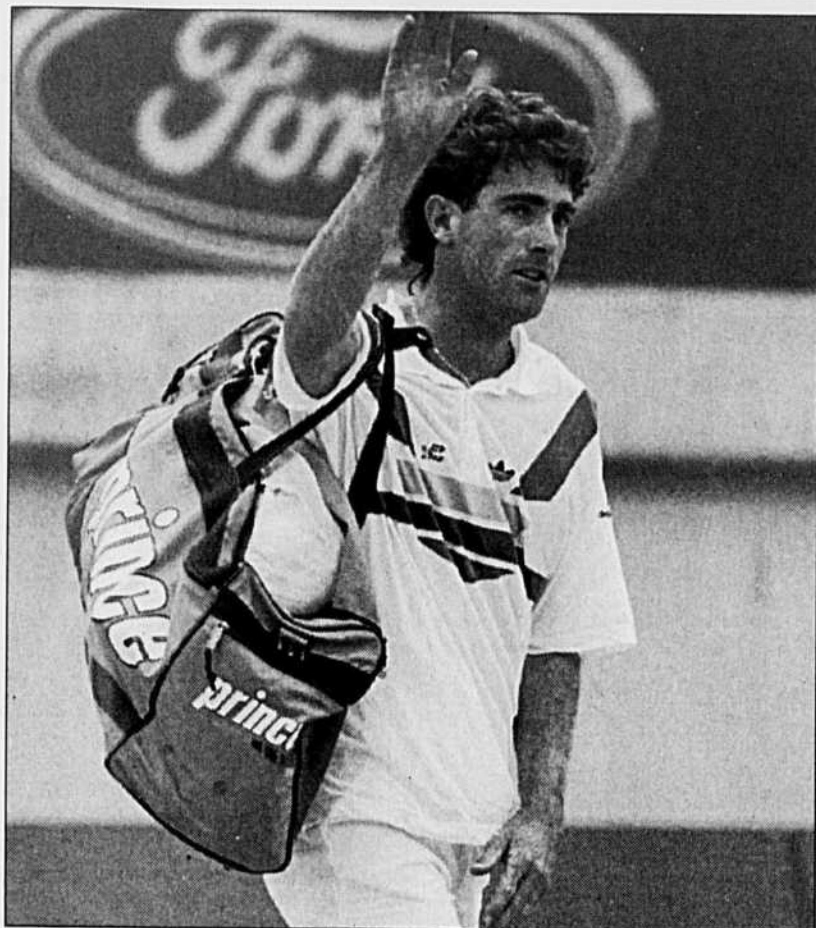
La semaine dernière, Bédard avait pris la quatrième place du 7,5 kilomètres à Ridnaun, en Italie.

Elle était encore plus satisfaite hier de sa performance dans le 15 kilomètres.

«C'était le dernier test de 15 kilomètres pour dire où se situe au niveau de la forme physique.»

Bédard se concentre principalement sur les championnats du monde qui auront lieu le mois prochain en Norvège. L'entraîneur-chef de l'équipe canadienne, Nikolai Koterlitzov, d'Ottawa, estime toutefois qu'une victoire en Coupe du monde ne serait pas surprenante.

«Ce serait normal à mes yeux», a dit Koterlitzov en parlant d'une victoire éventuelle de Bédard dans une épreuve de la Coupe du monde. «Myriam a une chance de remporter chaque course.»



Le Néo-Zélandais Brett Steven, tombeur de l'Autrichien Thomas Muster.

Internationaux d'Australie Edberg, Sampras au rendez-vous

MELBOURNE (AFP) — Après les éliminations successives de Boris Becker, Ivan Lendl et Michael Chang, la quatrième journée des Internationaux d'Australie de tennis a été beaucoup plus favorable aux têtes de série (Edberg, Sampras, Washington, Graf), qualifiées plus ou moins facilement pour les 16e de finale, où l'on retrouvera notamment 17 Américains.

Le Suédois Stefan Edberg (no 2), n'a éprouvé aucune difficulté pour se débarrasser de l'Allemand David Prinosil, 96e mondial, qui n'a pu marquer en tout et pour tout que trois jeux. Mais Edberg, vainqueur de l'US Open en 1991 et 1992, devra se méfier de son futur adversaire, l'Israélien Amos Mansdorf, 21e à l'ATP.

«Je suis content de mon match même s'il (Prinosil) n'a pas très bien joué, s'est félicité Edberg. J'ai bien servi, bien retourné. J'ai été un peu gêné par la longueur du match précédant auquel prenait part Jennifer Capriati, mais je m'étais dit que, s'il le fallait, je resterais sur le court toute la nuit pour me coucher que demain matin...».

a dû céder son premier service et son premier set depuis le début de la compétition au Suédois Magnus Larsson, 35e mondial (6-3, 3-6, 6-3 et 6-4). Le prochain tour du vainqueur de l'US Open 1990 pourrait s'avérer plus aisé, face à l'Autrichien Alex Antonitsch (110e à l'ATP).

«J'ai moins bien servi qu'au premier tour. Et, comme il faisait un peu plus frais qu'hier, j'ai un peu mal aux jambes, mais ça devrait aller pour la suite de la compétition», a affirmé Sampras, vainqueur à Sydney il y a une semaine. Edberg.

Le retour de Capriati

Son compatriote MaliVai Washington (no 13) s'est montré plus expéditif devant le Tchèque Daniel Vacek (6-2, 7-5 et 6-1), alors que le Sud-Africain Wayne Ferreira (no 10) et l'Espagnol Carlos Costa (no 12) ont été contraints de céder un set. Le Russe Alexander Volkov (no 16) a eu, lui, les pires difficultés pour battre le Français Cédric Pioline (34e mondial). Mené deux sets à rien, il dut par la suite sauver sept balles de match avant de conclure

en cinq manches (2-6, 6-7 (5/7), 6-2, 7-5 et 8-6).

Le tournoi féminin a failli perdre jeudi sa tête de série no 7, Jennifer Capriati. L'Américaine de 17 ans, alitée toute la journée de mercredi avec 39,4 degrés de fièvre, était à trois points d'une élimination prématurée face à l'Argentine Florencia Labat, qui menait alors 7-6 (8/10), 5-3 et 15-30. Mais la 46e joueuse mondiale devait perdre à trois reprises son engagement, ce qui permit à la championne olympique de s'imposer en 2 h 17 min (7-5 et 6-2).

«Au début du match, je n'avais aucune ressource, mais je me sentais beaucoup mieux au fil des jeux au cours desquels j'ai beaucoup transpiré», a expliqué Capriati.

L'Allemande Steffi Graf (no 2) n'a connu aucune émotion, ne laissant que deux jeux à l'Américaine Jennifer Santrock (130e mondiale). Les autres têtes de série l'Espagnole Arantxa Sanchez (no 4), l'Américaine Mary-Joe Fernandez (no 5) et les trois sœurs Maleeva ont également rejoint la favorite no 1, la Yougoslave Monica Seles, en 16e de finale.

F1: Williams-Renault quasi hors-circuit!

PARIS (AP) — Une simple lettre mal routée a conduit à l'invasivable: Williams-Renault, l'écurie championne du monde de Formule Un, ne figure pas sur la liste des engagés pour la saison 1993, publiée hier par la Fédération internationale du sport automobile (FISA).

L'écurie franco-anglaise aux 10 victoires en 16 Grands Prix en 1992, ne devrait donc pas pouvoir défendre avec Alain Prost le titre-pilote de Nigel Mansell, lors de la première course de la saison à Kyalami, le 14 mars prochain! Tout cela pour une lettre d'engagement envoyée par erreur par Williams à l'association des constructeurs FOCA, au lieu de la FISA, la Fédération inter-

nationale de sport automobile.

Or, selon les accords de la Concorde qui régissent la Formule Un, en cas d'erreur d'inscription, l'avis favorable de toutes les écuries est requis pour réintégrer le fautif. Ce qui est loin d'être le cas...

«Ce problème devrait être réglé positivement rapidement, a précisé une source autorisée de Renault-Sport. Il faut une unanimité des autres écuries, mais la Formule Un est un tel panier de crabes dans tous les domaines que certaines s'opposent à l'inscription des Williams-Renault.»

Contrainte de respecter ses règles, la FISA est dans l'embarras. Car on voit mal la Formule Un être

privée de l'écurie championne du monde après la signature de Nigel Mansell en IndyCar, qui pourrait être rejoint par le Brésilien Ayrton Senna qui ne figure pas lui non plus sur la liste de la FISA.

«La situation est compliquée, nous sommes tenus de respecter les règlements», a précisé Francesco Longanesi, un porte-parole de la FISA. Si l'inscription de Williams-Renault avait été faite en bonne et due forme, il n'y aurait pas eu de problème. Ce n'est pas le cas, hélas pour tout le monde. Une dérogation n'est pas envisageable. La balle est dans le camp des écuries.»

Frank Williams, propriétaire de l'écurie anglaise, a confirmé qu'il

avait bien inscrit ses deux Williams-Renault pour le championnat le lundi 16 novembre. Il a indiqué que «deux écuries avaient refusé d'admettre cet engagement afin que Williams fasse des concessions concernant la limitation des technologies avancées ainsi que l'utilisation de la voiture de neutralisation pour des raisons autres que sécuritaires.»

Cependant les avocats de Renault, le motoriste de Williams, ont ramené la sérénité dans l'écurie en invoquant l'article 5 de la Convention européenne de la computation des délais qui prévoit que lorsqu'un délai expire le dimanche, il est prolongé afin d'englober le premier jour ouvrable suivant.

Cyclisme: le GP des Amériques menacé

(AFP) — La course cycliste «Grand Prix Teleglobe» comptant pour la Coupe du monde et prévue le 5 septembre prochain à Montréal, va être annulée à moins d'un miracle, a annoncé jeudi son organisateur Serge Arsenault.

«La guillotine est en marche, il faudrait un miracle pour l'arrêter», a-t-il expliqué à l'AFP en justifiant cette mesure par des raisons financières.

Le Grand Prix des Amériques à Montréal coûte environ 1,3 million de dollars pour une seule journée, a déclaré M. Arsenault, soulignant que s'il avait eu «la folie du cyclisme», il avait également «des impératifs d'entrepreneur». «J'ai perdu 1 million de dollars au cours des cinq dernières années», a-t-il précisé. «Le rendement qualité/prix dépasse nettement ce que le marché peut absorber», a estimé l'organisateur de cette épreuve, précisant qu'il avait «fait le tour des commanditaires» et qu'il n'y croyait plus.

«On a prouvé qu'on pouvait organiser une course cycliste en dehors d'Europe», a-t-il fait remarquer, ajoutant cependant que «le cyclisme ne peut survivre uniquement par l'amour et la fantaisie des gens qui aiment ce sport. Il n'y a pas de place pour la fantaisie dans le climat économique d'aujourd'hui», a conclu M. Arsenault.

Interrogé par l'AFP, la Fédération internationale du cyclisme professionnel (FICP) a déclaré qu'elle attendait confirmation de cette annulation avant de décider quelle serait l'épreuve remplaçant le Grand Prix des Amériques dans le calendrier de la Coupe du monde.

Il semble toutefois que l'hypothèse la plus probable consisterait à réintroduire Paris-Tours, écarté momentanément cette saison.

Le Grand Prix des Amériques a eu lieu pour la première fois en 1988. Depuis 1989, il a figuré chaque année au programme de la Coupe du monde dont il est la seule épreuve organisée hors de l'Europe.

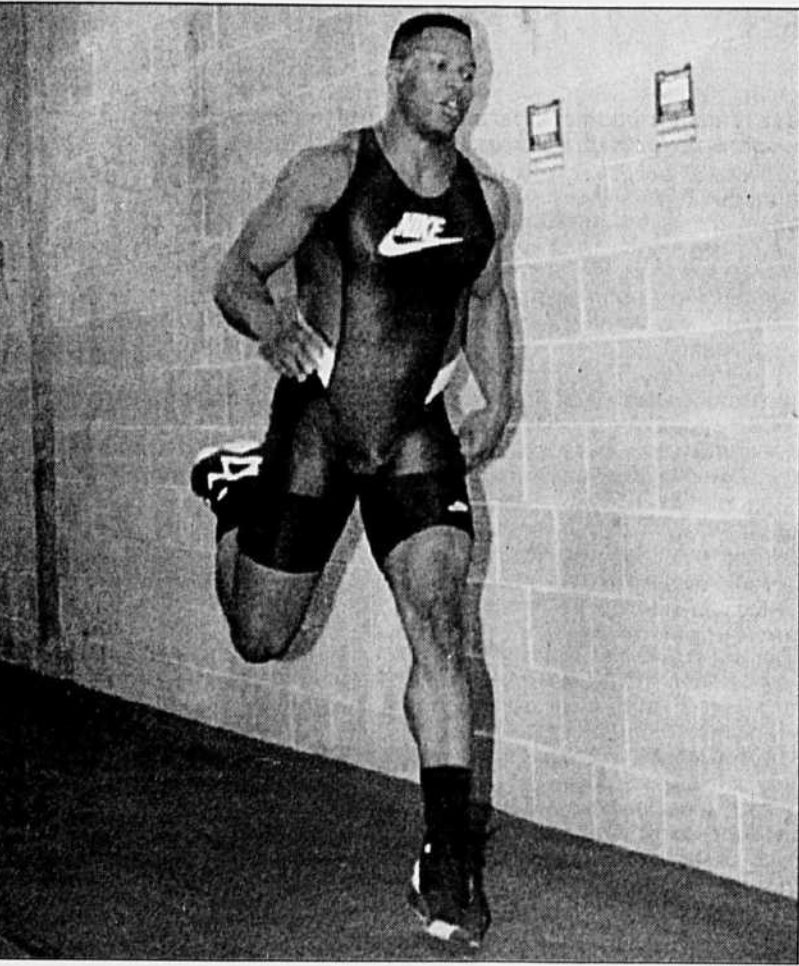


PHOTO AP

Avec une hanche artificielle, Bo Jackson prépare lentement son retour avec les White Sox de Chicago. Jackson a impressionné, hier, en captant des roulements et en prenant des élan dans la cage des frappeurs. Il a couronné son entraînement en effectuant quatre sprints de 120 verges à la vitesse contrôlée de 20 secondes la poussée. «Je ne bois plus et je ne ressens aucune douleur. Je vais me présenter au camp d'entraînement et si les choses ne fonctionnent pas à mon goût je retournerai tout simplement chez moi.»

Parcells dirigera les Patriots

BOSTON (AP) — Bill Parcells, qui avait quitté les Giants de New York après avoir remporté le Super Bowl, a été nommé instructeur-chef des Patriots de la Nouvelle-Angleterre, hier. Il succède à Dick MacPherson, congédié le 7 janvier.

Les Patriots ont affiché un misérable dossier de 2-14 en 1992 pour terminer au dernier rang de la section Est de l'Association américaine. «J'avais déjà dit publiquement que je voulais avoir une équipe gagnante en Nouvelle-Angleterre», a déclaré le propriétaire des Patriots, James Orthwein.

Parcells a été préféré à Buddy Ryan, l'ancien instructeur-chef des Eagles de Philadelphie. Il avait quitté les Giants en mai 1991, quatre mois après un deuxième triomphe au Super Bowl.

«J'étais son homme, a noté Parcells. J'ai dit à Orthwein que je ne voulais pas d'une équipe compétitive mais d'une équipe championne.»

Une entente serait intervenue entre les deux parties tard mercredi soir et la nomination de Parcells a été confirmée en conférence de presse. Les Patriots ont aussi annoncé que Patrick Forte devient le vice-président aux opérations football. Ils n'ont toujours aucun directeur général mais il semble que Parcells pourrait être invité à remplir la fonction.

Agé de 51 ans, Parcells devient le quatrième instructeur-chef des Patriots en cinq ans. Il donnera de la crédibilité à une équipe qui n'a pas participé aux séries éliminatoires lors des six dernières années, qui n'a remporté que quatre victoires en matchs

d'après-saison en 33 ans et qui éprouve des difficultés aux guichets.

Parcells était l'instructeur des seconds de ligne des Patriots en 1980 avant de devenir le coordonnateur à la défensive des Giants durant deux saisons. Il a ensuite dirigé les Giants durant huit ans.

A sa première saison avec les Giants, Parcells avait conservé un faible dossier de 3-12-1, en 1983. Trois saisons plus tard, il menait toutefois les Giants à une fiche de 14-2 et à une première conquête du Super Bowl.

Les Giants ont également remporté le Super Bowl après la saison 1990, terminant la saison régulière avec une fiche de 13-3 pour finalement battre les Bills de Buffalo au compte de 20-19 lors du Super Bowl.

Patrick Roy redevient l'as

François Lemenu
Presse Canadienne

EAST RUTHERFORD — Patrick Roy semble avoir retrouvé ses moyens après une courte «traversée du désert» qui a provoqué de nombreuses réactions dans l'entourage de l'équipe. Roy a remporté ses trois derniers départs et on ne parle plus de l'échanger.

Hier, l'entraîneur Jacques Demers se disait heureux d'avoir conservé son calme dans la tourmente et d'avoir soutenu son gardien en dépit des critiques sévères dont il a été l'objet. «Je suis content d'être resté avec lui», a dit Demers.

Celui-ci avait quand même remarqué certains changements chez son gardien. Des changements qui n'étaient pas sans l'inquiéter.

«Il avait tendance à jouer trop profondément dans son filet. Il avait aussi le tort de trop penser à sa technique.» Selon Demers, «Casseau» avait également le défaut de réagir au lieu d'agir.

Quoiqu'il en soit, Demers sera toujours l'admirateur numéro un de Roy. «Face aux Devils, il a été tout simplement dominant.»

RÉSULTATS

Tirage du 93-01-20

11 12 18 20 36 43

Numéro complémentaire: 44	
GAGNANTS	LOTS
6/6	2 1 134 167,00 \$
5/6+	1 680 500,20 \$
5/6	207 2 629,90 \$
4/6	13 672 76,30 \$
3/6	276 961 10,00 \$

Vente totale: 16 236 174,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$
Prochain tirage: 93-01-23

Extra

Tirage du 93-01-20

NUMÉROS	LOTS
869978	100 000 \$
69978	1 000 \$
9978	250 \$
978	50 \$
78	10 \$
8	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

EN BREF

Augmentation des pensions des sportifs russes

(AFP) — Les pensions des sportifs russes seront notablement augmentées à compter du premier février selon un arrêté du soviét suprême. Ainsi, les pensions attribuées aux maîtres émérites des sports contraints d'abandonner leur activité en raison de maladies ou blessures seront portées de 2250 à 4275 roubles (4,5 à 8 \$) par mois. Et des retraites seront versées aux médaillés olympiques à compter des Jeux de 1952 à raison de 2500 roubles (5 \$) mensuels pour un champion olympique, de 2000 roubles (4 \$) pour un vice-champion et de 1500 roubles (3 \$) pour un médaillé de bronze.

Daley Thompson pilote chez Peugeot

LONDRES (AFP) — Le Britannique Daley Thompson, double champion olympique du décathlon, va faire ses débuts en sport automobile après avoir abandonné l'athlétisme l'année dernière. Agé de 34 ans, il vient en effet de signer un contrat en tant que pilote d'usine chez Peugeot et participera à la Coupe de Grande-Bretagne des voitures de série, en mars. Le directeur sportif de Peugeot outre-Manche, Mick Lindford, a ainsi apprécié ses chances de réussite: «Daley prend la chose très au sérieux et les premiers enseignements indiquent qu'il peut devenir un grand pilote». Thompson n'est pas tout à fait étranger au monde de la course automobile. Il a en effet déjà participé à une course de 500 km avec une voiture de série et a suivi un entraînement poussé sur le circuit de Silverstone.

Sélection de la deuxième «Dream Team»

WASHINGTON (AFP) — La Fédération américaine de basketball se réunira à partir du premier février pour entamer la sélection de l'équipe qui participera aux prochains Championnats du monde en 1994 à Toronto (Canada). «L'équipe sera composée non seulement de professionnels mais aussi d'universitaires», a déclaré M. C.M. Newton, président de USA Basketball, en ajoutant: «mais il est évident que les meilleurs joueurs sont les professionnels de la NBA.»

Bourse de 11 000\$ pour Lareau

LAVAL (PC) — De retour au Québec après un fructueux périple en Nouvelle-Zélande, Sébastien Lareau s'est vu remettre, par la Fondation des amis du tennis, une bourse de 11 200 \$ lors d'une rencontre de presse hier au Centre sportif Carrefour, à Laval.

Maintenant jumelé à l'Ontarien Daniel Nestor, Sébastien Lareau a atteint, la semaine dernière, la ronde demi-finale de l'Open Benson and Hedges disputé à Auckland et doté d'un enjeu global de 157 500 \$ U.S.

Confrontés à leur compatriote Grant Connell, qui fait dorénavant équipe avec l'Américain Patrick Galbraith, Lareau et Nestor ont offert une solide performance, se payant le luxe d'enlever la première manche à 0 pour finalement s'incliner par 3-6 et 4-6 dans les deux sets suivants.

Grâce à ce résultat, l'athlète de Boucherville a récolté 70 points ATP en double mais a toutefois raté les qualifications des Internationaux d'Australie. Il occupe présentement le 235e échelon mondial à ce chapitre et le 190e en simple.

HOCKEY

Ligue nationale

Mercredi
New Jersey 2, Montréal 3
Hier
Boston à Philadelphie
Toronto à Tampa Bay
Saint Louis à Detroit
San Jose à Hartford

Ottawa au Minnesota

Washington à Chicago
Vancouver à Los Angeles
Ce soir
Québec à Buffalo
Montréal au New Jersey, RDS, 19h35
Pittsburgh à Edmonton
Winnipeg à Calgary

Demain

Chicago à Hartford
Vancouver au Minnesota
New Jersey à Boston
Buffalo à Québec
San Jose à Tampa Bay
Philadelphie à Islanders
Ottawa à Washington, 19h35
Montréal à Toronto, R.C., 20h05
Pittsburgh à Calgary
Edmonton à Winnipeg
Detroit à Saint Louis
Rangers à Los Angeles

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Charles Adam		bc		pts	
MONTREAL	49 29 15 5 203	160	63		
QUEBEC	47 26 15 6 199	169	58		
BOSTON	46 25 18 3 182	164	53		
BUFFALO	46 22 18 6 200	164	50		
HARTFORD	46 12 30 4 147	215	28		
OTTAWA	49 4 42 3 106	232	11		

Section Patrick		bc		pts	
PITTSBURGH	47 31 12 4 207	159	66		
WASHINGTON	46 24 18 4 184	162	52		
NEW JERSEY	45 23 19 3 156	149	49		
RANGERS	47 21 19 7 188	184	49		
ISLANDERS	47 20 22 5 186	174	45		
PHILADELPHIE	44 17 20 7 173	177	41		

Conférence Clarence-Campbell

Section Norris		bc		pts	
CHICAGO	50 27 17 6 167	135	60		
DETROIT	49 26 19 4 204	169	56		
MINNESOTA	46 23 17 6 160	154	52		
TORONTO	47 21 19 7 156	155	49		
SAINTE LOUISE	47 19 22 6 162	169	44		
TAMPA BAY	48 15 31 2 153	187	32		

Section Smythe		bc		pts	
VANCOUVER	46 28 13 5 210	138	61		
CALGARY	47 25 17 5 180	153	55		
LOS ANGELES	46 23 18 5 188	189	51		
WINNIPEG	47 23 20 4 173	173	50		
EDMONTON	49 16 26 7 132	188	39		
SAN JOSE	47 6 39 2 131	228	14		

Les meneurs

b		p		pts	
Lemieux, Pit	39	65	104		
LaFontaine, Buf	30	54	84		
Oates, Bos	28	50	78		
Selanne, Win	39	33	72		
Recchi, Phi	28	44	72		
Turgeon, Isl	29	42	71		
Bure, Van	42	28	70		
Gilmour, Tor	18	52	70		
Stevens, Pit	36	33	69		
Mogilny, Buf	41	27	68		
Yzerman, Det	34	34	68		
Roenick, Chi	25	41	66		
Muller, MI	21	42	63		
Damphousse, MI	25	37	62		

Muller, MI	21	42	63
Damphousse, MI	25	37	62
Sundin, Qué	25	37	62
Lebeau, MI	23	39	62
Sakic, Qué	28	32	60
Duchesse, Qué	13	42	55
Ricci, Qué	17	34	51
Nolan, Qué	23	27	50
Bellows, MI	20	29	49
Keane, MI	12	34	46

EN BREF

Air Canada réagit

AIR CANADA a annoncé, hier, des réductions de tarifs sur ses lignes Toronto-Halifax et Toronto-Ottawa, entre le 1er et le 28 février.

Le tarif aller-retour entre Toronto et Halifax sera de 389\$ et entre Toronto et Ottawa, de concert avec Air Ontario, de 149\$. Ces deux tarifs de semaine doivent être achetés au moins deux jours avant le départ. Pleinement remboursables, ils ne visent que les allers-retours et ne comportent aucune condition de séjour minimal. Les changements sont permis. Ces tarifs ne s'appliquent qu'aux vols directs et qu'à un certain nombre de places. «Air Canada propose ces tarifs spéciaux, car elle veut non seulement que ses produits soient compétitifs, mais aussi qu'ils constituent le premier choix des voyageurs canadiens», a déclaré le vice-président au marketing, Paul Brotto. (PC)

L'Ontario choisit BioChem

BIOCHEM ImmunoSystèmes, filiale à 85% de BioChem Pharma a renouvelé pour un an son contrat avec le ministère de la Santé de l'Ontario pour la fourniture de trousses de dépistage du sida DETECT-HIV. Le contrat d'un an, renouvelable pour une autre année, touche près de 300 000 tests fabriqués par ImmunoSystèmes. Les critères du ministère ontarien exigent, entre autres, une quasi-parfaite sensibilité de 99,5%. ImmunoSystèmes est présente dans plusieurs laboratoires de santé publique au Canada ainsi que dans l'ensemble du marché mondial par l'intermédiaire d'accords de distribution ou de licence, comme celui signé avec Behringwerke GmbH (filiale de Hoechst, Allemagne). Par ailleurs, ce même test de dépistage est en attente d'approbation aux États-Unis devant la FDA (Food and Drug Administration). Son comité avisur sur les produits sanguins vient d'en recommander l'homologation.

Unisys affiche un bénéfice

UNISYS a annoncé, hier, un bénéfice net de 361,2 millions\$ US ou 1,40\$ US par action ordinaire diluée au cours de l'année terminée le 31 décembre 1992. L'année précédente, Unisys avait rapporté une perte nette de 1,4 milliard\$ ou 9,37\$ par action ordinaire, incluant des frais spéciaux de 1,2 milliard\$. Tel que prévu, les revenus ont diminué légèrement en 1992 pour atteindre 8,42 milliards\$, comparativement à 8,70 milliards\$ en 1991, ou 8,57 milliards rajustés par la vente de la filiale Timeplex, le 30 juin 1991. (PC)

La Royale sort de la Bourse de Tokyo

LA BANQUE Royale du Canada a annoncé jeudi qu'elle avait demandé à la Bourse de Tokyo de rader de la cote ses actions ordinaires. La Bourse a accepté, et la radiation sera effective à compter des deux dernières semaines d'avril 1993. La banque avait demandé l'admission de ses actions à la cote de la Bourse de Tokyo en 1986. La banque a depuis procédé à des augmentations de capital par réinvestissement de bénéfices et un certain nombre d'émissions de capital au Canada et à l'étranger; elle ne juge donc pas nécessaire de mobiliser des capitaux au Japon dans un avenir prévisible. Au cours des dernières années, le nombre d'actionnaires japonais et d'actions détenues, ainsi que le volume des opérations sur les actions ordinaires de la banque, ont diminué considérablement sur la place de Tokyo. Dans ces circonstances, la banque ne peut plus justifier les coûts de cette inscription. Après cette radiation, les comptes des actionnaires japonais seront administrés par l'agent comptable canadien des transferts et des registres de la banque, la Compagnie Montréal Trust du Canada. (PC)

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1720,97 - 6,07
TSE-300	3275,75 - 14,39
Dow Jones	3253,02 + 11,07
Dollar canadien (US Cents)	77,79 - ,27
Or (New York-US\$)	329,20 - ,70

La CIBC procédera à une émission de 350 millions\$ pour se renflouer

Serge Truffaut

LA CIBC va émettre pour plus de 350 millions\$ d'actions privilégiées afin de renforcer son ratio de capital total qui, à la faveur de cette opération, va s'établir à 9,1% contre 8,7%, soit l'un des plus élevés de l'industrie.

Les dirigeants de la deuxième banque en importance au pays ont profité de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tenait hier à Toronto pour préciser notamment que ce 350 millions\$ se divisera comme suit: une émission de six millions d'actions à 25\$ US l'unité pour un montant de 150 millions\$ US et une émission de huit millions d'actions à 25\$ l'unité pour une somme totalisant 200 millions\$.

Cela étant, en marge de cette réunion annuelle, et à l'instar des autres dirigeants des banques, le président du conseil et chef de la direction de la CIBC, M. Al Flood, a été questionné à plusieurs reprises sur l'affaire Olympia & York qui a englouti 860 millions\$, soit un montant plus élevé que les pertes déclarées par les institutions concurrentes.

Pour encaisser ce dur coup, la deuxième banque au Canada a établi une provision pour pertes sur près de 1,8 milliard\$ dont le tiers est attribuable au dossier Olympia & York. Bien évidemment la rentabilité de cette institution a diminué comme une peau de chagrin. De 800 millions\$ lors de l'exercice 1991, le revenu net de la CIBC a chuté vertigineusement pour s'établir à 12 millions\$.

Afin de ne plus se retrouver dans un borbier financier au gabarit identique à celui de Olympia &



Al Flood

York, la CIBC, selon les précisions apportées par son porte-parole, M. André Dupras, a mis en place des mécanismes qui devraient, au moins en partie, éliminer les risques. En plus de modifier la politique de crédit dans le but d'éviter la concentration de prêts entre un nombre restreint de mains.

Aux actionnaires, le président de la CIBC avait expliqué à cet égard que le passage d'une inflation élevée à un état de déflation, combiné

à une dure récession au Royaume-Uni ainsi qu'à divers contre-coups économiques en sol européen avaient eu un impact énorme sur la demande d'espaces commerciaux à louer dans le projet Canary Wharf à Londres.

Rétrospectivement, toujours selon les propos de M. Flood, ce projet majeur a démarré au mauvais moment et ne répondrait pas aux facteurs ou variables financières dont cette institution s'est dotée. «Nous améliorons nos politiques et procédures de gestion du risque pour nous assurer que les répercussions des changements économiques sont bien comprises et qu'il en est tenu compte dans nos décisions de crédit.»

Conséquemment, la direction de la Banque a créé un bureau de gestion du risque complètement distinct des autres et «l'a séparé des opérations qui génèrent des affaires».

En fait, la CIBC a mis à profit, pour ainsi dire, l'expérience acquise à la faveur de cette mésaventure financière pour effectuer quasi-simultanément une série de changements. Elle a regroupé ses services pour l'entreprise privée et ses centres multi-services sous un seul chapeau.

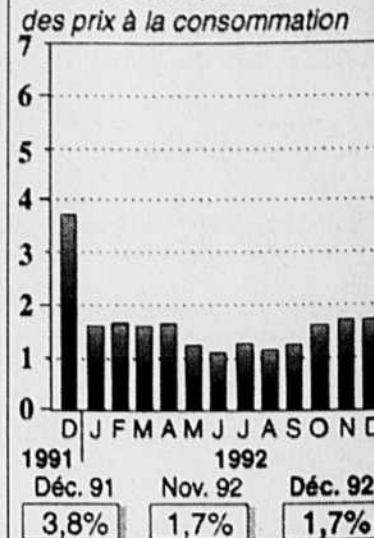
Elle a également regroupé ses unités d'exploitation qui oeuvraient dans l'investissement et l'entreprise afin, comme il est indiqué dans un communiqué, de «tenir compte de leurs synergies naturelles.» Parallèlement, la CIBC a élaboré un programme important d'investissement dans les nouvelles technologies et l'efficacité dite «opérationnelle.» Bref, arrivé au poste de no 1 de la CIBC il y a un peu plus d'un an à peine, M. Flood a restructuré cette institution de fond en comble.

Effet funeste de cette opération, pas moins de 2,500 employés sur les 48,000 que comptent la CIBC seront mis à pied avant que mille d'entre eux soient réembauchés.

Enfin, l'actif de la CIBC s'est fixé à 132 milliards\$, soit plus de 10% sur 1991. Fait non négligeable, la CIBC a réduit passablement la distance qui l'a séparée à cet égard de la Banque Royale qui vient de terminer l'année en affichant 138 milliards\$.

Taux d'inflation

L'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation



Légère hausse de l'inflation en décembre

OTTAWA (PC) — Le taux annuel d'inflation a grimpé de 0,4% en décembre à 2,1%, a indiqué hier Statistique Canada.

C'est le plus haut taux enregistré en 1992, année pendant laquelle il a oscillé entre 1,3 et 1,6%. Il faut remonter à 1961-1962 pour retrouver des taux d'inflation aussi bas (1,3%), a précisé l'agence fédérale. Le taux annuel moyen a été de 1,5% en 1992 — une forte dégringolade si on le compare au 5,6% enregistré en 1991.

Sur une base mensuelle, l'indice des prix à la consommation n'a presque pas bougé. Quatre des sept principales composantes ont baissé, plus particulièrement dans les secteurs des vêtements et des transports. Parmi les trois autres composantes, c'est celle de l'alimentation qui a le plus augmenté.

L'indice de l'inflation, avec base 100 selon les prix de 1986, était de 129,1 en décembre. Ce qui signifie qu'une corbeille de biens qui coûtait 100\$ en 1986 coûtait 129,10\$ en décembre.

Au pays, le taux annuel d'inflation a fluctué de 4,4%, à Vancouver, à un bas de 0,6%, à Halifax.

Tembec ne prévoit pas de profits cette année

Frédéric Tremblay de la Presse Canadienne

LA PAPIETIERE Tembec devra attendre 1994 avant de renouer avec la rentabilité.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le président de la société, Frank A. Dottori, au cours de l'assemblée générale annuelle de Tembec, tenue à Montréal.

«Nous aurons encore des pertes cette année. Mais on s'attend à ce que les années 1994, 1995 et 1996 donnent certainement lieu à des profits majeurs», a fait savoir M. Dottori, lors d'une rencontre avec quelques journalistes à l'issue de l'assemblée.

Lors de l'exercice financier terminé le 30 septembre dernier, Tembec a enregistré une perte nette de 28,3 millions\$, sur un chiffre d'affaires de près de 400 millions\$.

C'était la deuxième année de sui-

te que la compagnie essayait des pertes (35 millions en 1990-91).

Le président de Tembec croit que l'année 1994 sera marquée par une reprise générale du marché dans le domaine des pâtes et papier et par une hausse des prix de vente, ce qui permettra d'optimiser le rendement des différentes installations de l'entreprise.

«Si les prix de la pâte augmentaient de 100\$ la tonne, on ferait automatiquement 100 millions\$ de plus en profit sans avoir augmenté notre production», illustre Frank A. Dottori.

On peut encore accroître de 50% la capacité de production actuelle de Tembec, fait-il aussi remarquer.

Frank A. Dottori a par ailleurs précisé que les résultats du premier trimestre de l'exercice financier 1992-93 seront rendus publics aujourd'hui, et comporteront des pertes quelque peu supérieures aux prévisions.

M. Dottori explique que les prix

du marché, notamment de la pâte, ont été plus bas qu'anticipés.

D'autre part, l'expérience américaine de Tembec continue de gêner sa part de difficultés.

Patriot Paper Corporation, située à Boston, est la première installation de Tembec sise en sol américain. Elle a été acquise il y a deux ans.

L'usine, qui se spécialise dans la fabrication de papier fin entièrement recyclé, coûte plus cher que prévu à opérer alors que les prix du marché pour le produit qu'on y fabrique demeurent en-deça des prévisions.

Aux journalistes, M. Dottori a indiqué que les procédés de désencrage s'avèrent plus complexes et coûteux qu'on le croyait en raison de la diversité croissante des encres utilisées sur le marché.

L'avènement des télécopieurs (fax) et l'introduction de photocopieurs de plus en plus sophistiqués ont amené l'utilisation de nouvelles encres plus difficiles à traiter par

les usines de désencrage, a-t-il expliqué.

«Actuellement, nous étudions tous les scénarios. On pourrait trouver un partenaire pour injecter des fonds afin de nous permettre d'opérer jusqu'à ce que le marché reprenne. On pourrait aussi simplement fermer l'usine jusqu'à ce que les conditions du marché se soient améliorées», a mentionné M. Dottori.

Le président de Tembec croit que les prix du papier fin pourraient commencer à s'accroître vers la fin de l'année.

«Nous devons prendre une décision à l'égard de Patriot dans quelques mois», a mentionné M. Dottori.

En tonnes, les ventes de Patriot ont été de 55 000 en 1992, et de 42 000 en 1991.

Patriot devrait vendre 50 000 tonnes en 1993, soit 5000 de moins que l'année précédente, prévoit Tembec.

Quebecor: après France-Soir, la circulaire de Proviso

Robert Dutrisc

LES AMBITIONS de Quebecor ne s'arrêtent pas à France-Soir: Quebecor imprimera la circulaire hebdomadaire de Proviso, arrachant ainsi le contrat à Transcontinental GTC à la faveur d'une entente évaluée à quelque 10 millions\$ par année.

«C'est une nouvelle qui va se répandre dans 2 200 000 foyers au Québec», écrit Pierre Péladeau dans une invitation envoyée aux agences de publicité de Montréal cette semaine. Quebecor a prévu dévoiler cette entente avec Proviso lors d'une réception en fin de journée lundi à l'Hotel Inter-Continental.

Pour une raison encore obscure, Pierre-Karl Péladeau, fils du fondateur et président du Groupe Quebecor (l'entreprise d'édition), est impliqué dans ce contrat d'impression. Interrogé hier, M. Péladeau a jugé trop délicat de prononcer le nom de Proviso et de vendre la mèche.

Le président d'Imprimeries Quebecor, Jean Neveu, n'a pas voulu non plus confirmer cette nouvelle, se contentant de préciser qu'il s'agissait d'un projet innovateur. Proviso, quant à elle, s'est refusée à tout commentaire.

C'est finalement le porte-parole d'Imprimeries Quebecor, Bernard Bujold, qui a confirmé l'information obtenue à l'origine d'une autre source.

À la fin de l'année dernière, Quebecor avait annoncé avoir soutiré à Transcontinental GTC, le deuxième imprimeur en importance au pays après Quebecor, un autre contrat d'envergure, l'impression du magazine hebdomadaire 7-Jours, une entente dont la valeur annuelle atteint 7 millions\$.

Du côté de GTC, le vice-président, finances, Christian Paupé a

souligné qu'il n'était pas dans l'habitude de son groupe de révéler quels contrats d'impression il enlevait à Quebecor, son principal concurrent. «Ce n'est pas notre manière de procéder», a-t-il relevé. Il a toutefois souligné que GTC avait coiffé récemment Quebecor pour le contrat ontarien de Beaver Lumber, une entente d'une valeur à peu près équivalente à celle de 7-Jours.

Au Canada, un encart publicitaire sur deux est imprimé par GTC, a indiqué M. Paupé. Le groupe dirigé par Rémi Marcoux tire 280 millions\$ de l'impression d'encarts publicitaires, soit la moitié de ses ventes annuelles.

British Airways tente encore sa chance avec USAir

LONDRES, (AFP) — British Airways a conclu hier une nouvelle alliance avec USAir en achetant pour 300 millions\$ US d'actions convertibles de la sixième compagnie aérienne américaine, un mois après le retrait de sa première offre, qui déplaçait aux autorités américaines.

L'accord d'hier donne à BA une participation et des droits de vote de 19,9% dans le capital d'USAir ainsi que trois sièges sur seize au conseil d'administration. La compagnie britannique a d'autre part une option pour prendre une participation supplémentaire de 450 millions\$ d'ici cinq ans.

Cette offre remplace la première offre de 750 millions\$ annoncée en

juillet, au terme de laquelle BA aurait pris 44% des actions et 21% des droits de vote dans USAir. Cette offre avait été retirée le 22 décembre en raison de l'opposition des autorités américaines, qui souhaitaient obtenir en échange une libéralisation supplémentaire des liaisons aériennes bilatérales avec la Grande-Bretagne.

USAir a souligné que la nouvelle offre lui laissait le contrôle de son destin, n'accordait pas à BA de droits de vote spéciaux et répondait aux réserves exprimées auparavant par le département des Transports.

La nouvelle formule est nettement moins étouffante que la première pour USAir.

UNION QUÉBÉCOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est donné aux actionnaires que l'assemblée générale annuelle et une assemblée générale spéciale se tiendront au 550 rue Sherbrooke ouest, à Montréal, le mardi 23 février 1993 à 14h00 pour :

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1992;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- fixer le montant global des rémunérations à être versées aux administrateurs;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du Conseil d'administration

La secrétaire,
Jacynthe Michaud
Montréal, 22 janvier 1993

CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE INC.

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est donné aux actionnaires et aux porteurs de polices avec participation que l'assemblée générale annuelle et une assemblée générale spéciale se tiendront au Club Saint-Denis, 257, rue Sherbrooke est, Montréal, le mercredi 24 février 1993 à 15h00 pour :

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1992;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- fixer le montant global des rémunérations à être versées aux administrateurs;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du Conseil d'administration

La secrétaire,
Jacynthe Michaud
Montréal, 22 janvier 1993

ASSOCIATION D'HOSPITALISATION DU QUÉBEC

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est donné aux souscripteurs que l'assemblée générale annuelle et une assemblée générale spéciale se tiendront au Club Saint-Denis, 257, rue Sherbrooke est, Montréal, le mercredi 24 février 1993 à 17h00 pour :

- présenter les états financiers de l'Association pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1992;
- élire les nouveaux gouverneurs, les membres du Conseil d'administration, les officiers, les membres du Comité de nomination; de nommer les vérificateurs, et de traiter toute autre affaire qu'il s'agirait de soumettre à l'assemblée; et
- fixer le montant global des rémunérations à être versées aux administrateurs.

Par ordre du Conseil des gouverneurs

Le secrétaire trésorier honoraire
G.R. Boyer, c.a.
Montréal, 22 janvier 1993

CANASSURANCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

AVIS D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET SPÉCIALE

Avis est donné aux actionnaires que l'assemblée générale annuelle et une assemblée générale spéciale se tiendront au 550 rue Sherbrooke ouest, à Montréal, le mardi 23 février 1993 à 15h00 pour :

- recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers de la compagnie, incluant le rapport des vérificateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1992;
- ratifier les actes, règlements et décisions des administrateurs et dirigeants depuis la dernière assemblée générale annuelle;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs et fixer leur rémunération;
- fixer le montant global des rémunérations à être versées aux administrateurs;
- étudier toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du Conseil d'administration

La secrétaire,
Jacynthe Michaud
Montréal, 22 janvier 1993

ÉDITORIAL

Contrebande et écran de fumée

LE MINISTRE de la Sécurité publique a réagi rapidement et vivement à la diffusion inopinée, sur les ondes de la station de radio montréalaise CJMS, d'un document de la Sûreté du Québec intitulé *État de la situation - contrebande du tabac à Oka*. Sans en nier l'authenticité, d'ailleurs confirmée dès mardi soir, M. Claude Ryan tente d'atténuer l'effet dévastateur de ce qu'il appelle «une ébauche qui n'a reçu aucune approbation des autorités de la SQ à ce jour». Mais il ne conteste pas l'ampleur du trafic illégal des cigarettes, en appelant à une collaboration étroite des corps policiers et même à une conférence fédérale-provinciale. Cette demande est on ne peut plus appropriée, urgente même.

Le rapport, dit à «diffusion restreinte», date de décembre dernier. Il fait ressortir qu'un Mohawk sur cinq de Kanésatake est impliqué, plus ou moins directement, dans la contrebande de tabac, contrôlée par plusieurs groupes dans la région d'Oka. Ceux-ci vendraient jusqu'à 3500 caisses de tabac par semaine, pour des revenus bruts de quelque 75 millions\$ l'an dernier. Les analystes de la SQ font remonter à 1920 la contrebande par des Mohawks; elle serait désormais aux mains des Warriors - tristement célèbres depuis la crise de «l'été indien» de 1990 - qui y ont imposé la loi du silence. Le trafic serait accompagné d'intimidation, allant jusqu'au meurtre, ainsi que de contrebande d'armes et de stupéfiants. Bref, un cocktail terriblement explosif, à multiples ingrédients, y compris dans l'entourage du conseil de bande. Pas surprenant que tous les intéressés réagissent avec vigueur.

En premier lieu la SQ. Elle fait valoir qu'il s'agit d'un outil de travail, donc interne, et qui devrait être traité comme tel. Elle s'insurge contre le fait que des noms de personnes, qui ne font pas l'objet d'accusations, soient mentionnés publiquement par les médias. Une enquête est en cours pour tenter de déterminer la source de la fuite. On laisse entendre que la SQ n'en serait pas à l'origine. Il est quand même troublant de constater la concordance entre cette primeur radio-phonique, mardi soir, et la reprise de l'enquête du coroner, le lendemain matin, concernant la mort du caporal Marcel Lemay, à Oka, en juillet 1990. Se peut-il que l'amertume et la frustration causée par ce déplorable incident et ses énormes séquelles aient incité un policier à faire fi de son serment d'office? On ne peut l'exclure.

Toutefois, de là à prétendre qu'il s'agit d'un coup monté entre le gouvernement et la SQ pour discréditer la communauté Mohawk, il y a une marge que le bon

sens interdit de franchir. Le chef de bande Jerry Peltier le fait pourtant, feignant d'oublier que la divulgation prématurée d'un document aussi compromettant risque autant de causer un tort irréparable à la suite des enquêtes qu'à porter ombrage à ses concitoyens Mohawks.

M. Peltier parle de «caractère assassinatoire» à l'égard de sa communauté, à la veille de l'enquête Lemay, mais il prend bien garde de se dissocier d'un commerce aussi illégal que florissant et notoire. Bien au contraire, il évoque des traités ancestraux qui permettraient aux Mohawks de commercer comme bon ils l'entendent, sans égard aux lois canadiennes et québécoises. Il prétend même qu'en leur vendant du tabac à rabais, les Mohawks rendent service aux Blancs, étouffés par les taxes de leurs gouvernements. Ce en quoi plusieurs seront tentés de lui donner raison.

Blanc ou Mohawk, le trafic illégal ne peut être toléré

Quant à «l'éditorial» rendu public mercredi par M. Ryan, il est à la fois clair, explicite et révélateur. En un sens, il est rassurant de lire sous la plume du ministre que l'«ébauche» en question, destinée à une diffusion restreinte, «devait normalement être vérifiée et approfondie avant toute décision concernant l'utilisation du document».

Il est vrai également que «la publication de ce texte dans son état actuel n'est pas de nature à servir le bien public», créant des impressions durables autour d'assertions non démontrées et risquant de compromettre des enquêtes ou actions policières. Mais le document ne fait-il pas ressortir aussi que l'ampleur du phénomène est telle qu'il semble impossible de le mater, voire même que les autorités, débordées de toutes parts, ne savent plus comment faire respecter la loi?

Comme il arrive souvent dans ce genre de situation, quelqu'un aura voulu faire prendre conscience de données qui, même non contrôlées, n'en révèlent pas un marché noir à l'état épidémique. C'est sûrement ce qu'un vieux Mohawk a voulu exprimer en disant: «Je suis bien content que ce dossier ait été rendu public, parce qu'il y a trop de corruption dans notre communauté.»

Avec raison, par ailleurs, le ministre s'insurge contre les assertions générales

et demande aux policiers des preuves solides établissant que des actes illégaux ont été commis par des personnes. Auquel cas, comme le dit M. Ryan, «il faudra que les corps policiers compétents prennent leurs responsabilités et traduisent le plus tôt possible ces personnes devant les tribunaux». Autrement, que les policiers poursuivent leurs enquêtes. C'est la seule attitude responsable et respectueuse des droits de chacun. Dans notre régime, la présomption d'innocence existe et il appartient aux autorités compétentes autant de faire respecter la loi que de traduire en justice les contrevenants. Encore faut-il pouvoir étayer ses soupçons. Ce qui, quoi qu'on en pense, n'est pas toujours de tout repos. Si les autorités politiques ne mettent pas de bâtons dans les roues - personne ne peut accuser M. Ryan de gêner le travail de la police - celle-ci doit poursuivre patiemment et diligemment ses vérifications et enquêtes pour démanteler les réseaux. Car il ne saurait y avoir deux ordres ou systèmes de justice, un pour les Blancs et un autre pour les Autochtones.

Par contre, il est étonnant d'apprendre, dans le texte même de M. Ryan, qu'il y aurait des «carences inquiétantes» en ce qui a trait à la collaboration étroite qui devrait exister entre la Gendarmerie royale du Canada, le ministère du Revenu et la Sûreté du Québec. La situation est grave au point qu'il a senti le besoin de proposer au premier ministre de demander la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur le problème du trafic illégal des cigarettes.

Cette requête devrait être exaucée dans les meilleurs délais, si tant est que les gouvernements veulent tout mettre en oeuvre pour détruire une plaie purulente et redonner à la communauté Mohawk la fierté et la dignité à laquelle elle a droit, notamment en vivant paisiblement dans le respect des lois, sans que ses membres ne se transforment en contrebandiers et en grossistes pour les Blancs.

L'inaction du gouvernement appelle la création d'une commission d'enquête, semblable à la commission Cliche pour le secteur de la construction, il y a près de vingt ans. A première vue, la proposition est séduisante. Mais elle semble pour l'heure prématurée, du moins tant que l'enquête Lemay ne sera pas complétée et tant que l'on n'aura pas l'assurance qu'une vaste enquête publique sera bénéfique à l'ensemble des Québécois. Les gouvernements doivent, en attendant, tenter de mater un commerce illégal qui leur fait perdre jusqu'à 500 millions\$ par année.

GILLES LESAGE

PENDANT CE TEMPS À OTTAWA...



Tribune libre

Entre obscurité et lumière

Pierre Demers

Professeur titulaire
Université de Sherbrooke

DANS NOTRE SOCIÉTÉ, l'université fait-elle oeuvre d'instruction ou d'éducation? Qu'en est-il de sa mission sociale? En quoi est-elle «supérieure»?

Il circule, dans le milieu de l'éducation, une blague qui illustre bien la confusion à ce sujet. Durant la période ayant précédé le rapport Parent, il y avait au Québec un département de l'Instruction publique. Pourtant, à cette époque on disait de l'école qu'elle faisait «oeuvre d'éducation». Depuis qu'un ministère de l'Éducation a été créé, plusieurs reprochent au système scolaire de ne plus faire que de l'instruction.

L'université est aussi tombée dans ce piège. L'instruction est en soi incomplète. Le concept d'éducation qui intègre le concept d'instruction peut former des agents de changement social qui peuvent aider à renouveler la société. L'instruction met la transmission des connaissances au centre de son processus par l'enseignement et les apprentissages souvent limités au plan cognitif. Par contre, l'éducation transmet aussi des valeurs. Celles-ci, intégrées aux connaissances dans des expériences éducatives, viseront la formation multidimensionnelle des élèves, donc sociale, physique, mentale et spirituelle. Plusieurs doutes persistent par rapport à la mission de l'université. En effet, les tendances à professionnaliser et à spécialiser, donc à cloisonner à l'extrême, peuvent mettre en péril le rôle de l'éducation. L'instruction y est, jusqu'à un certain point, subordonnée au processus d'éducation.

À l'heure actuelle, la formation universitaire est-elle enseignement ou éducation supérieure? Cette interrogation est d'autant plus pertinente qu'au Québec, il existe deux ministères distincts. Un à l'éducation et, depuis quelques années, un autre à l'enseignement supérieur et à la science. Y aurait-il confusion, même à ce niveau de l'organisation scolaire? Ou n'y voit-on que des institutions gouvernementales sans influence? La compréhension collective des citoyennes et des citoyens exige plus de clarté.

Cette distinction signifie-t-elle que le système scolaire fait oeuvre d'éducation alors qu'au collège et à l'université on s'occupe davantage de l'enseignement en lui-même? Cette confusion peut être lourde de conséquences car l'éducation est un but, alors que l'enseignement est un moyen parmi bien d'autres pour éduquer les gens. Si l'on ajoute à ce feuillet le modèle de la «pédagogie du moule» par lequel toutes et tous doivent passer en même temps par la même porte, on peut comprendre les taux de décrochage observés depuis quelques années.

L'université devrait-elle éduquer davantage qu'elle n'instruit à partir d'un quelconque enseignement? Qu'est-ce qu'une éducation supérieure? Ce n'est pas l'enseignement en soi, mais l'éducation vécue à travers les compréhensions qui devraient en découler qui lui donne le potentiel d'être «supérieure».

Le risque d'une telle confusion dans les termes conduit à prendre la connaissance comme un but en soi, alors qu'elle n'est qu'un moyen parmi d'autres d'en arriver à une compréhension supérieure parce que plus complète, plus organisée ou encore plus articulée et davantage critique.

L'illustration des «têtes bien pleines» par rapport aux «têtes bien faites» est évocatrice à cet égard. Pensons également à la professionnalisation ou à la spécialisation excessive de certains programmes de formation. Les planificateurs de plusieurs domaines ont, de toute évidence, perdu de vue cette distinction, s'ils l'ont jamais comprise.

Beaucoup de cours sont, malheureusement, devenus «dérivés de connaissance» d'un contenant à un autre. On espère, bien sûr, une intégration des compréhensions. Mais cela ne reste souvent qu'un vœu pieux. Aucune garantie n'existe.

L'université doit irrémédiablement retourner à sa mission fondamentale

par la création d'un milieu vivant d'éducation supérieure qui met le développement de l'esprit humain au centre du processus universitaire. Un leadership en ce sens est primordial.

Dialogue ou anti-dialogue? Une éducation supérieure à l'université doit dépasser le niveau purement technique de l'enseignement. Un modèle qu'on retrouve souvent dans les universités est celui de l'enseignement traditionnel qui va dans le sens d'une relation verticale (de haut en bas / du professeur à l'élève). Une personne transmet la connaissance à d'autres personnes. Pour Paulo Freire, un éducateur brésilien, cette situation crée un anti-dialogue à cause de l'absence de réciprocité dans le processus de communication.

UN ENSEIGNEMENT respectant le modèle de dialogue se situe plutôt au niveau d'une relation horizontale et mutuelle dans laquelle la personne qui enseigne et l'élève partagent, réciproquement, cette connaissance.

C'est sûrement ce que Fernand Séguin voulait nous dire lorsqu'il affirmait qu'on «se fait beaucoup d'illusions lorsqu'on croit apprendre quelque chose aux gens». Le savoir doit plutôt être partagé et surtout, intégré par la personne qui apprend. En situation d'éducation véritable, l'enseignement est non seulement mutuel mais il est également fondé sur autre chose que la seule connaissance. Toute philosophie de l'éducation possède un engagement plus ou moins grand vis-à-vis la connaissance, les valeurs et les expériences vécues.

Pour illustrer ceci, pensons à la pédagogie vécue par les étudiants à travers leurs professeurs. Ce n'est pas parce que ces enseignants possèdent des doctorats qu'ils sont automatiquement capables de transmettre efficacement leurs connaissances.

Une éducation est dite «supérieure» à cause de la compréhension qui en découle, mais aussi à cause des modèles de communication utilisés.

Le danger d'une approche limitée de la connaissance consiste à sous-développer, en les sous-estimant, les capacités mentales des personnes qui «apprennent à comprendre». Le risque est de limiter le champ de l'apprentissage, à la mémorisation par exemple.

TOUTE PERSONNE humaine possède plusieurs types de capacités mentales. Le raisonnement, le jugement, la réflexion, le langage, la conscience, les idées, les pensées ou les émotions représentent autant d'outils pour saisir le monde qui l'entoure. Un médecin, par exemple, pourra apprendre davantage à travers la mort d'un proche que par des cours de psychologie du mourant. De tels cours peuvent être utiles, certes, mais ils ne sont pas des garanties de compréhension de tels phénomènes. On classe-t-on alors de tels processus mentaux dans l'apprentissage de la pratique de la médecine? Trop souvent, cela se fait au hasard. Dans tous les domaines on tombe dans cette réduction de l'expérience universitaire par une sous-utilisation du potentiel humain global. L'intégration est ici une clef importante.

Le véritable rôle de la connaissance dans une formation dite supérieure se situe à deux niveaux. C'est d'abord un outil pour mieux comprendre le monde qui nous entoure et dans lequel on travaille. Cet outil doit aussi servir à améliorer ce monde à partir d'une perspective (profession, métier) ou d'une autre. Mais c'est surtout un outil pour améliorer l'humanité.

Des choix importants doivent être faits. L'université doit d'abord et avant tout choisir entre un paradigme de la connaissance «crue» et celui de la connaissance «sage». La recherche universitaire ne peut continuer à ne servir qu'une fin d'accumulation de la connaissance. Elle doit nourrir l'enseignement et la compréhension collective qui en découle. On doit tendre vers cette éducation fondamentale à travers une formation supérieure à l'université.

L'université doit réussir à bien définir les buts éducatifs qu'elle poursuit afin d'éviter de telles confusions qui ne la mèneront qu'à sa disparition graduelle.

LETTRES AU DEVOIR

Le sida et les condamnés

RÉCEMMENT, le coroner Charles Paquin recommandait que tous les condamnés pour agression sexuelle soient systématiquement soumis à un dépistage du sida.

L'Office des droits des détenus s'oppose à une telle mesure pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, aussi louable que soit l'objectif de prévenir la propagation du sida en milieu carcéral, nous ne voyons pas pourquoi le coroner Paquin la recommande pour les condamnés d'agression sexuelle.

Telle que formulée, cette recommandation a des effets éminemment négatifs en ce qu'elle stigmatise un groupe précis sans pour autant assurer quelque prévention que ce soit. En effet, cette proposition a pour conséquences immédiates de présumer que tous les agresseurs sexuels sont porteurs du virus VIH.

Il ne faut pas oublier que plusieurs groupes d'intérêt luttent pour une systématisation des tests de dépistage du sida et pas toujours pour des raisons sociales ou humanitaires. Combien d'employeurs seraient fort heureux que de tels tests soient imposés à leurs employés ou futurs employés pour pouvoir plus facilement s'en départir. Et les assureurs, de leur côté, pourraient plus facilement exclure de leur couverture des personnes «coûteuses».

Jean-Claude Bernheim
Président de l'Office
des droits des détenus
Montréal, 18 janvier 1993

Un Bloc nécessaire

NOUS SOMMES à un point tournant de notre histoire. Comme Québécois, nous serons appelés à décider pour longtemps de notre avenir collectif. La prochaine étape importante est l'élection générale fédérale.

Les vieux partis vont encore essayer de nous faire peur ou ils vont tenter de nous endormir en promettant de nouvelles industries qui, à peine installées, démantèleront en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest. Car même dans le beau grand système fédéral, il ne faut pas oublier que nous détenons au Québec, le malheureux championnat du chômage et de la pauvreté.

Le gouvernement d'Ottawa (conservateurs et libéraux sont de connivence) finance à coup de millions, à même nos taxes et nos impôts, des organismes comme Alliance-Québec qui étouffent et rejettent nos aspirations les plus légitimes et récupèrent des dizaines de milliers d'immigrants dans la communauté anglophone.

De là toute l'utilité d'un parti souverainiste à Ottawa. Il faut que nous nous donnions de bons représentants — ceux du Bloc — qui n'auront qu'une seule ligne de parti : la promotion et la défense des intérêts québécois.

Gaston Péloquin
Bromont, 11 janvier 1993

Les soins d'ailleurs

LA NOUVELLE de l'opération de M. Bourassa pour un cancer de la peau dans un hôpital du Maryland nous envoie un message troublant : les ressources ou la qualité des soins nous font-elles défaut? La question n'est pas triviale : avec la détérioration de la couche d'ozone atmosphérique, ce type de cancer est appelé à augmenter. Les patients auront-ils tous les moyens d'aller se faire soigner ailleurs? Dans le cas contraire, la RAMQ prendra-t-elle les frais additionnelles à sa charge ou laissera-t-elle les patients se contenter de soins de qualité inférieure, voire pas de soins du tout?

Luc Le Blanc
Montréal, 12 janvier 1993

Pensez-y

JE FAIS PARTI de ce qu'il est convenu d'appeler «la majorité silencieuse». Je n'ai jamais fait de politique active. Je n'ai jamais été membre d'aucun parti politique, d'aucun groupe de pression, mais j'ai toujours voté, souvent même pour votre parti.

Cependant, la conduite de notre gouvernement dans le dossier de l'Hôtel-Dieu de Montréal, m'incite de plus en plus à croire que vous avez perdu les pédales et que ce sont vos organisateurs politiques qui prennent maintenant les décisions à votre place.

Soyez prudents, membre du parti libéral, l'intérêt des citoyens passe avant l'intérêt de votre parti. En démenageant l'Hôtel-Dieu de Montréal, vous risquez fort de vous acheter un fauteuil de l'autre côté de la chambre. C'est l'opinion de la majorité des gens que je rencontre. Pensez-y!

Jean Lanoix
Saint-Lambert, 10 janvier 1993

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux
Directeur délégué à l'information
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean-Robert Sansfaçon
Directeur de l'information
Benoit Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu, Roch Côté
Directeur des
publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

La croix et le lys

QUAND JE PENSE au nationalisme québécois tel qu'il est aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de le comparer à Don Quichotte s'attaquant aux moulins à vent. Si j'avais les talents du caricaturiste du DEVOIR j'illustrerais la cause québécoise comme suit. Je vous dessinerais un nationaliste à camisole fleur de lysé brandissant une pancarte avec la mention : «Sauver notre langue, touché pas à la loi 101» (sic).

Voilà où nous en sommes et c'est triste. Nous voulons sauvegarder une culture que nous ne possédons plus vraiment. Nous qui étions Canadiens français catholiques ne sommes plus Canadiens (mais Québécois), plus catholiques (du moins pas pratiquants), et Français si peu, si peu.

Il nous reste pourtant, dans notre baluchon culturel, un relent de cette ferveur qui cimentait jadis la communauté paroissiale. Nous sommes peut-être hors de l'Église mais l'Église est loin d'être hors de nous. Il est vrai que le bon curé ne nous harangue plus de sa chaire, il a été remplacé par monsieur Parizeau.

Le Québec se dit sécularisé, pourtant il ne l'est qu'en surface. Devenus missionnaires et parfois même inquisiteurs de la francophonie, nous troquons la croix pour le fleur de lys, symbole d'une royauté qui n'est plus. Le Québec n'a jamais eu sa révolution française et peut-être en souffre-t-il. Il regrette le paradis perdu et espère la terre promise de l'Indépendance. De grâce Saint-Jean-Baptiste, priez pour nous, pauvres «franciseurs».

Louise Guay
étudiante à la maîtrise
Sciences religieuses
Université Concordia
Montréal, 5 janvier 1993

Peccadilles

QUE LA SOCIÉTÉ Saint-Jean-Baptiste mette l'accent sur les préoccupations de fond et sur notre bien-être individuel et collectif plutôt que sur des peccadilles. Son objection catégorique au terme «Stop» ne reflète ni la réalité québécoise, ni la tendance du français contemporain.

Au lieu d'œuvrer pour notre développement au sein de la grande communauté francophone, elle encourage l'isolement. Son geste ne contribue nullement à la prospérité et à la sécurité culturelle du Québec.

Le manque de modération et l'acharnement inquisiteur, voire pathogène, de la Société Saint-Jean-Baptiste à se livrer à une «épuration linguistique» reflète une étroitesse d'esprit qui va à l'encontre de l'ouverture du Québec sur le monde.

Alain Martin
Québec, 17 janvier 1993